



POLITIQUE FONCIERE RURALE DU NIGER

PLAN D' ACTIONS 2021-2027

**Version Finale Adoptée par le
Comité National du Code Rural (CNCR)**

POLITIQUE FONCIERE RURALE DU NIGER

PLAN D' ACTIONS 2021-2027

AVEC L' APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE :



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



AFC

Agriculture & Finance Consultants

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES.....	5
I. INTRODUCTION	6
II. CONTEXTE D'ELABORATION DU PREMIER PLAN D' ACTIONS SEPTENNAL DE LA POLITIQUE FONCIERE RURALE	7
III. PLANIFICATION STRATEGIQUE.....	9
III.1. OBJECTIFS.....	9
III.2. RESULTATS ATTENDUS (IMPACT - EFFETS - PRODUITS).....	9
III.3. RISQUES ET MESURES DE MITIGATION	11
III.4. SOUS-PROGRAMMES DU PA-PFR.....	14
III.5. BENEFICIAIRES DES ACTIVITES DU PA-PFR.....	17
IV. PLANIFICATION OPERATIONNELLE	17
IV.1. DECLINAISON DES ACTIONS EN ACTIVITES	17
IV.2. PLANIFICATION PHYSIQUE ET FINANCIERES DES ACTIONS	18
IV.3. PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT	27
IV.4. CHRONNOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET PLAN DE FINANCEMENT PAR ANNEE.....	32
V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS	39
V.1. MECANISME DE PILOTAGE DU PLAN D' ACTIONS.....	39
V.2. MECANISMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	39
V.3. MECANISMES D'EXECUTION DES ACTIONS.....	40
V.4. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D' ACTION	43
V.5. OBSERVATOIRE MULTI-ACTEURS DU FONCIER RURAL.....	46
V.6. PLAN DE COMMUNICATION.....	46
VI. LISTE DES ANNEXES.....	48

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1. Cadre logique du PA-PFR.....	11
Tableau 2 : Axes d'intervention et actions du sous-programme 1.....	14
Tableau 3. Axes d'intervention et actions du sous-programme 2.....	15
Tableau 4 Axes d'intervention et actions du sous-programme 3.....	15
Tableau 5. Axes d'intervention et actions du sous-programme 4.....	16
Tableau 6 Axes d'intervention et actions du sous-programme 5.....	16
Tableau 7 Nombre d'axes d'intervention, d'actions et d'activités par sous-programme	17
Tableau 8. Programmation physique et financière des activités du SP 1.....	19
Tableau 9 Programmation physique et financière des activités du SP 2.....	21
Tableau 10. Programmation physique et financière des activités du SP 3.....	23
Tableau 11 Programmation physique et financière des activités du SP 4.....	25
Tableau 12 Programmation physique et financière des activités du SP 5.....	26
Tableau 13 Plan de financement par source de financement des activités du SP 1.....	28
Tableau 14 Plan de financement par source de financement des activités du SP 2.....	28
Tableau 15 Plan de financement par source de financement des activités du SP 3.....	29
Tableau 16. Plan de financement par source de financement des activités du SP 4.....	30
Tableau 17 Plan de financement par source de financement des activités du SP 5.....	30
Tableau 18 Plan de financement des sous-programmes par source de financement.....	31
Tableau 19 Plan de financement par source de financement des activités du SP 1 (en millier de F CFA).....	32
Tableau 20 Plan de financement par source de financement des activités du SP 2 (en millier de F CFA).....	33
Tableau 21. Plan de financement par source de financement des activités du SP 3 en millier de F CFA.....	35
Tableau 22. Plan de financement par source de financement des activités du SP 4 (en millier de F CFA).....	36
Tableau 23 Plan de financement par source de financement des activités du SP 5 (en millier de F CFA).....	37
Tableau 24 Plan de financement par source de financement des sous-programmes (en millier de F CFA).....	38
Tableau 25 Responsabilité des acteurs dans l'exécution du plan d'action.....	41

SIGLES ET ACRONYMES

CLD	Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique
CNCR	Comité National du Code Rural
Cofoc	Commission foncière
Cofob	Commission foncière de base
Cofocom	Commission foncière communale
Cofodep	Commission foncière départementale
CT	Comité Technique chargé de conduire le processus d'élaboration de la politique foncière du Niger
DIRCAB	Directeur de Cabinet
DV/GRRF	Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale
EGFR	États Généraux sur le Foncier Rural
FJPH	Femmes, Jeunes et Personnes en situation de Handicap
I3N	Initiative les «Nigériens Nourrissent les Nigériens»
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
MAG /EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
PA	Plan d'Actions
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PFR	Politique Foncière Rurale
POCR	Principes d'Orientation du Code Rural
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
SIF	Système d'Informations Foncières
SIF/TR	Système d'Informations Foncières sur les Terres Restaurées
SG	Secrétaire Général
SP/CNCR	Secrétaire Permanent du Comité National du Code Rural

I. INTRODUCTION

Les conclusions de l'étude-bilan des 20 ans de mise en œuvre du Code Rural (2013), celles de la réunion du Comité National du Code Rural (octobre 2014) ainsi que celles des États Généraux du Foncier Rural (février 2018) s'accordent toutes sur la nécessité de formuler une Politique Foncière Rurale (PFR) pour le Niger. Cette politique doit anticiper en planifiant les actions et activités nécessaires pour atteindre des situations souhaitées sur le long terme en partant de dynamiques identifiées. Il s'agit d'adopter une ligne de conduite pour guider de façon concertée l'action publique et celle des autres acteurs concernant l'utilisation des ressources naturelles renouvelables y compris la terre.

Pour répondre aux exigences d'inclusion et de participation des acteurs, le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Élevage a, par arrêté n° 257 /MAG /EL/DIRCAB /SG /SPCNR du 17 juin 2018, créé un comité technique chargé de conduire le processus d'élaboration de la politique foncière du Niger (PFN) et du suivi de la mise en œuvre des recommandations des états généraux sur le foncier rural. Il s'agit d'un comité qui a conduit avec succès le processus de formulation jusqu'à la validation d'un avant-projet de document de la PFR en novembre 2019. Ce document structure le cadre stratégique de la PFR en une vision, un objectif principal, trois objectifs spécifiques, 4 orientations stratégiques, 14 axes d'intervention et 90 mesures. Il indique également que la stratégie opérationnelle de mise en œuvre de la politique comprend l'élaboration de plans septennaux en liaison avec les services techniques de l'Etat et les partenaires potentiels concernés. Chaque programme septennal doit être composé de sous programmes définis sur la base d'une priorisation des activités à mener, de la cohérence sectorielle des actions et/ou de leur localisation territoriale (régions, communes).

Ainsi, pour faciliter aussi bien l'approbation administrative et politique du document d'avant-projet de la PFR que le démarrage de sa mise en œuvre, le CT a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan d'Actions qui constitue une partie intégrante de cette politique. A cet effet, l'AT-CRS-SANAD a été sollicitée pour mobiliser deux assistants techniques afin de prendre en charge l'élaboration du premier plan stratégique et opérationnel accompagnant l'avant-projet de la PFR et précisant certains repères de son opérationnalisation sur la période du premier plan septennal.

Le Plan d'Actions est défini comme un instrument d'opérationnalisation de la politique foncière rurale. Il traduit les orientations et les mesures retenues par la politique foncière en actions majeures, puis en activités, ainsi que leurs programmations physiques et financières sur une période de sept ans. Le plan d'actions s'aligne aux documents nationaux de référence du pays en matière de planification du développement économique et social notamment le PDES 2017-2021 et le Plan d'Action de l'initiative 3N 2016-2020.

Le premier Plan d'Actions septennal 2021-2027 de la PFR est structuré en quatre chapitres à savoir i) le contexte d'élaboration du plan d'action, ii) la planification stratégique, iii) la planification opérationnelle et iv) la stratégie de mise en œuvre du plan d'actions.

II. CONTEXTE D'ELABORATION DU PREMIER PLAN D' ACTIONS SEPTENNAL DE LA POLITIQUE FONCIERE RURALE

Dès l'indépendance, les autorités nigériennes ont pris conscience du fait que l'accès à la terre est essentiel non seulement pour assurer des moyens de subsistance durables aux ménages en milieux ruraux, mais aussi pour dynamiser les bases d'une économie nationale dominée par l'agriculture et l'élevage. Les mesures successives prises en matière de gestion foncière rurale et de gestion des ressources naturelles ont été en permanence guidées par ces préoccupations. Elles ont été particulièrement suivies depuis la publication des « Principes d'Orientation du Code Rural » (POCR) en 1993 sans cependant être structurées en une véritable politique publique explicite et planifiée en matière de gouvernance du foncier rural.

L'expérience nigérienne du Code Rural a acquis une certaine notoriété dans la sous-région et même au niveau continental, mais il n'en demeure pas moins que les problématiques foncières tendent à se complexifier.

En 2013, l'étude de bilan ci-haut évoquée, conduite sous la responsabilité du Secrétariat Permanent National du CNCR a fait ressortir les forces et faiblesses de l'arsenal juridique nigérien. La réunion du CNCR d'octobre 2014 a entériné ces constats et a pris la décision d'engager un processus d'amendements des textes à travers notamment la formulation d'une politique foncière rurale nationale.

C'est dans ce contexte, que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a créé un comité technique en charge de la préparation et de l'organisation des États Généraux du foncier rural. Ces États Généraux sur le Foncier Rural (EGFR), tenus du 13 au 16 février 2018 à Niamey, ont permis (i) de faire un état des lieux de la Gouvernance Foncière et la Gestion des Ressources Naturelles (GF/GRN) au Niger, particulièrement en mettant en exergue les problèmes et enjeux autour de cette gouvernance, (ii) de sensibiliser tous les acteurs et parties prenantes de manière à obtenir une meilleure prise de conscience de ces enjeux et défis en matière de GF/GRN, (iii) de formuler et adopter de façon consensuelle des recommandations relatives à la GF/GRN, et (iv) d'adopter une note d'orientation et une feuille de route pour l'élaboration d'une politique foncière nationale.

Il a dès le départ été prévu de définir la vision, les orientations, les objectifs et les instruments de cette politique dans le cadre d'un débat de fond à travers un processus participatif et inclusif en vue de doter le pays d'instruments juridiques cohérents, à même d'impulser positivement son développement global. Dans cette perspective, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a pris l'arrêté n° 257 /MAG /EL/DIRCAB /SG /SPCNR du 17 juin 2018 portant création d'un comité technique chargé de conduire le processus d'élaboration de la politique foncière du Niger (PFN) et du suivi de la mise en œuvre des recommandations des états généraux sur le foncier rural.

Les Principales phases et étapes du processus de formulation ont été:

- **La Phase d'approfondissement de l'orientation de la politique et de renforcement des capacités des acteurs** : cette phase a été conduite à travers notamment : (i) l'installation officielle et le lancement des activités du comité technique par le Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage en Août 2018 ; (ii) l'organisation des

ateliers régionaux de restitutions des résultats des EGFR et de mise en place des points focaux régionaux du processus de formulation de la PFR et du suivi de la mise en œuvre des recommandations des EGFR en octobre 2018, iii) la systématisation tout au long du processus de formations à l'endroit de différents acteurs (Comité, Chef traditionnel, OSC, Parlementaires, etc) et des séminaires thématique (Espaces pastoraux, Terres irrigables ; accès des jeunes et des femmes au foncier) en s'appuyant notamment sur les instruments régionaux (CLD) et (DV) à l'occasion des différentes rencontres et séminaires organisées par le Comité.

- **La Phase de formulation et d'enrichissement du document de la PFR : cette phase a été conduite à travers notamment :** (i) Proposition, amendement et validation d'une note méthodologique pour la formulation en mars 2019 ;(ii) proposition, amendement et validation des éléments clés de la PFR en Juin 2019 ;(iii) proposition, amendement et validation d'une version provisoire de la PFR en juillet 2019 ; (iv) conception, mise en œuvre et capitalisation d'un processus de restitution et d'amendement de la version provisoire de la PFR en régions et au niveau national d'octobre à novembre 2019 ; (v) validation nationale de l'avant-projet de document de PFR en novembre 2019.

L'avant-projet du document de la PFR validé en novembre 2019 définit les éléments stratégiques dont une vision, un objectif principal, trois objectifs spécifiques, quatre orientations, quatorze axes d'intervention et quatre-vingt-dix mesures.

- **La Phase d'adoption et de mise en œuvre de la PFR :**

Selon les Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique (CLD), « Un examen rapide des documents de politiques foncières élaborés révèle que dans la plupart des cas, les modalités de mise en œuvre ne font pas partie des projets de documents soumis à débat public ou à des consultations avec les acteurs. Elles ne font pas non plus partie des projets de document soumis au Conseil des Ministres ou au Parlement pour approbation »

III. PLANIFICATION STRATEGIQUE

La planification stratégique a été conduite de manière participative avec les membres du CT/PFR. L'exercice de planification a pris en considération les éléments stratégiques validés à savoir la vision, les quatre orientations, les quatorze axes d'intervention et les quatre-vingt-dix mesures.

Sur la base de ces éléments stratégiques, l'exercice de planification stratégique a permis de formuler les éléments constitutifs de la structure programmatique du premier plan d'actions septennal 2021-2027 à savoir l'objectif global, les objectifs spécifiques et les sous programmes. Les sous-programmes ont été déterminés à partir des orientations ; les axes d'interventions et les actions sont issus des mesures identifiées comme prioritaires.

Ainsi, la structure programmatique du premier plan septennal comporte i) un (1) objectif global, ii) trois (3) objectifs spécifiques, iii) dix-neuf (19) résultats attendus dont un (1) impact, deux (02) effets globaux, cinq (05) effets spécifiques et onze (11) produits, iv) cinq (5) sous programmes (SP) dont les quatre premiers représentent une déclinaison des quatre (4) orientations fondamentales de la PFR et le cinquième se rapporte à la gestion du plan d'actions. Les sous programmes sont structurés en douze (12) axes d'interventions qui regroupent à leur tour trente-quatre (34) actions qui sont-elles mêmes déclinées en mesures annoncées dans la PFR et identifiées comme prioritaires.

III.1. OBJECTIFS

L'objectif global du PA-PFR 2020-2026 est de contribuer à faire du foncier rural un puissant levier de développement économique et social du pays grâce à une gouvernance foncière modernisée et intégrée, responsable et efficace, qui assure la gestion durable du foncier, l'accès équitable et non conflictuel aux terres et aux ressources naturelles rurales renouvelables ainsi que la sécurisation des droits fonciers légitimes dans leur diversité et en particulier ceux des opérateurs ruraux vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap).

L'objectif global se décline en trois objectifs spécifiques à savoir i) moderniser l'offre de service en matière de gouvernance du foncier rural, ii) maîtriser et assurer une gestion rationnelle des domaines fonciers de l'Etat et iii) assurer de manière efficace et efficiente l'animation et la coordination du premier plan d'actions septennal.

III.2. RESULTATS ATTENDUS (IMPACT - EFFETS - PRODUITS)

La logique d'intervention ou chemin du changement qui sera induit par la mise en œuvre du PA-PFR est matérialisée à travers la matrice de la chaîne de résultats (cf annexe 4). Cette matrice indique les relations de cause à effets entre les différents paliers des résultats attendus à court (produits), moyen (effets) et long terme (impact).

De manière globale, le PA-PFR envisage de reformer les cadres institutionnel et juridique, de renforcer les capacités techniques et logiques des structures chargées de la gouvernance du foncier rural mais aussi d'améliorer les relations fonctionnelles avec les autres institutions concernées (services du domaine, institutions financières, etc.) Ceci permettra d'améliorer l'offre de service des structures du code rural pour crédibiliser davantage les actes fonciers délivrés aux opérateurs ruraux mais aussi mieux gérer les domaines fonciers de l'État. L'impact ultime visé est que l'exploitation des domaines fonciers ruraux se fasse de manière sécurisée, rationnelle et durable dans un climat social apaisé.

De manière spécifique, la mise en œuvre du PA-PFR au cours du premier septennat permettra à court-terme de fournir des produits qui entraîneront à moyen terme des effets spécifiques et globaux et à long terme un impact sur les bénéficiaires.

Par rapport aux produits (résultats à court terme), il est attendu que i) les textes régissant la future institution soient élaborés, signés, publiés, diffusés et appliqués, ii) les textes régissant les structures du code rural sont élaborés, signés, publiés et diffusés, iii) les textes régissant le foncier rural sont harmonisés, publiés et diffusés, iv) un plan de renforcement de capacité technique et logistique est élaboré et mis en œuvre (mécanisme de financement), v) les modalités et procédures de délivrance des actes de sécurisation du foncier rural sont clarifiées et assouplies, vi) la crédibilité et la reconnaissance des actes de sécurisation foncière délivrés aux opérateurs ruraux sont renforcées, vii) les modalités et opportunités d'accès des FJPH sont renforcées et valorisées, viii) les textes régissant les domaines public et privé de l'État sont actualisés, signés, publiés et diffusés, ix) les outils de collecte des informations et de vérification des informations sur les domaines fonciers de l'État sont mis en place et valorisés, x) les insuffisances en matière de sécurisation et d'aménagement des domaines foncier public et privé de l'État sont identifiées et corrigées et xi) les problèmes d'accaparement des domaines fonciers public et privé de l'État sont pris en charge et réduits ou réglés.

Par rapport aux effets (résultats à moyen terme), il est attendu que la valorisation par les différents bénéficiaires des produits cités ci-haut permettra d'obtenir cinq (5) effets spécifiques attendus à savoir i) le cadre institutionnel et juridique de la gouvernance du foncier rural est renforcé, ii) les capacités techniques et logistiques des structures du code rural sont renforcées, iii) la qualité des actes de sécurisation foncière délivrés par les structures du code rural aux opérateurs ruraux est renforcée et reconnue par toutes les institutions financières et les autres institutions impliquées dans la gouvernance du foncier rural, iv) les cadres juridiques, de rapportage et de contrôle citoyen de la gouvernance du foncier rural sont renforcés, v) les cadres de prise en charge de la gestion des domaines fonciers de l'État sont mis en place et opérationnalisés. La synergie de ces effets spécifiques induira à moyen terme deux (2) effets globaux notamment i) l'offre de service des structures du code rural aux opérateurs ruraux est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible et ii) la gestion des domaines fonciers de l'État et des collectivités est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible.

Par rapport à l'impact (résultat à long terme), il est attendu de la mise en œuvre du PA-PFR que les opérateurs ruraux, les collectivités et l'Etat exploitent leurs domaines fonciers ruraux de manière sécurisée, rationnelle et durable dans un climat social apaisé.

III.3. RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

L'exercice de planification stratégique a permis d'identifier les différents risques qui peuvent limiter ou empêcher l'atteinte des changements escomptés en agissant sur les relations de cause à effet entre les paliers de la chaîne de résultats. Ces risques, dont les mesures de mitigation constituent des conditions sine-qua-non à la réalisation du PA-PFR, sont i) l'absence d'une volonté soutenue de l'État, des collectivités et des partenaires techniques et financiers à contribuer de façon conséquente à la mobilisation des ressources financières et humaines pour le financement et la réalisation du PA-PFR, ii) la faiblesse de la synergie d'action entre les différents partenaires, iii) l'absence d'une motivation suffisante des agents des structures chargées de la gouvernance du foncier rural à réaliser les activités du PA-PFR, iv) l'absence ou la timidité de l'adhésion des acteurs ruraux dans l'appropriation et l'application des dispositions des textes régissant la sécurisation du foncier rural, v) l'absence ou la perturbation de la stabilité institutionnelle et politique et plus généralement de la sécurité publique, vi) l'importance des perturbations ou le niveau d'exacerbation des effets du changement climatique, vii) la durée des perturbations liées aux restrictions imposées en lien avec la survenue de la pandémie de COVID 19 et viii) la non prise en compte de la gouvernance du foncier rural dans les priorités internationales, nationales et locales.

Plusieurs mesures d'atténuation des risques sont identifiées et intégrées dans le plan d'actions à travers des actions de communication, d'information et de sensibilisation à l'endroit de toutes les parties prenantes : acteurs ruraux, agents des structures du code rural, responsables et autorités des administrations de l'État et des collectivités, animateurs et décideurs des institutions et partenaires techniques et financiers concernés par la gouvernance du foncier rural. Des actions de plaidoyer sont également envisagées dans le cadre du fonctionnement de l'observatoire multi-acteurs du foncier rural.

La survenue de la pandémie du COVID 19 en mars 2020 au cours de la phase de finalisation de la PFR et son plan d'actions commande de la prudence dans la détermination des échéances de planification opérationnelle. C'est pourquoi l'année 2021 a été retenue comme première année de mise en œuvre du premier plan d'actions de la PFR. Toutefois, certaines activités dont les financements sont disponibles peuvent être anticipées et réalisées en 2020.

La présentation synoptique des différents résultats attendus, leurs indicateurs de mesure, les sources de vérifications et les conditions sous forme d'hypothèses, sont déclinés dans la matrice du cadre logique ci-dessous.

Tableau 1. Cadre logique du PA-PFR.

Objectif Global: Contribuer à faire du foncier rural un puissant levier de développement économique et social du pays grâce à une gouvernance foncière modernisée et intégrée, responsable et efficace, qui assure la gestion durable du foncier, l'accès équitable et non conflictuel aux terres et aux ressources naturelles rurales renouvelables ainsi que la sécurisation des droits fonciers légitimes dans leur diversité et en particulier ceux des opérateurs ruraux vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap).			
Objectifs Spécifiques: i) moderniser l'offre de service en matière de gouvernance du foncier rural, ii) maîtriser et assurer une gestion rationnelle des domaines fonciers de l'État et iii) assurer de manière efficace et efficiente l'animation et la coordination du premier plan d'actions septennal.			
HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES/ RISQUES

IMPACT			
Les opérateurs ruraux, les collectivités et l'État exploitent leurs domaines fonciers ruraux de manière sécurisée, rationnelle et durable dans un climat social apaisé	Taux de perception des opérateurs ruraux par rapport à la sécurisation des propriétés foncières individuelles	Rapport de sondage annuel	Les effets de changement climatique entraînent des perturbations faibles
	Taux de perception des responsables de l'État par rapport à la sécurisation des domaines fonciers de l'État et des ressources partagées	Rapport de sondage annuel	
	Taux de perception des opérateurs ruraux par rapport à la quiétude sociale	Rapport de sondage annuel	
	Taux de réduction des conflits fonciers	Exploitation rapports des polices rurales et des tribunaux	
EFFETS GLOBAUX			
L'offre de service des structures du code rural aux opérateurs ruraux est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible	Niveau de satisfaction des opérateurs ruraux par rapport aux modalités et procédures d'obtention par type d'actes fonciers	Rapport de sondage annuel	La stabilité institutionnelle et politique ainsi que la sécurité publique sont garanties à un niveau satisfaisant
	Taux de sécurisation des propriétés foncières individuelles par type d'actes fonciers	Rapport de sondage annuel	
La gestion des domaines fonciers de l'État et des collectivités est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible	Taux de satisfaction des responsables de l'État sur la maîtrise du domaine de l'État	Rapport de sondage annuel	
	Taux de sécurisation des domaines fonciers de l'État par type de domaines	Rapport annuel du SIF	
EFFETS SPECIFIQUES			
Le cadre institutionnel et juridique de la gouvernance du foncier rural est renforcé	Niveau de satisfaction des acteurs institutionnels sur la qualité du cadre institutionnel de gouvernance foncière	Rapport de sondage annuel	Les acteurs ruraux manifestent leur adhésion pour l'appropriation et l'application des dispositions des textes régissant la sécurisation du foncier rural
	Niveau de satisfaction des acteurs institutionnels sur la qualité du cadre juridique de gouvernance foncière	Rapport de sondage annuel	
Les capacités techniques et logistiques des structures du code rural sont renforcées	Niveau de fonctionnalité des structures du code rural	Rapport de sondage annuel	
	Niveau de satisfaction des usagers sur les capacités des structures du code rural	Rapport de sondage annuel	
La qualité des actes de sécurisation foncière délivrés par les structures du code rural aux opérateurs ruraux est renforcée et reconnue	Niveau de satisfaction des opérateurs ruraux sur la qualité des actes fonciers délivrés par les structures du code rural	Rapport de sondage annuel	
	Niveau de satisfaction des acteurs institutionnels sur la qualité des actes fonciers délivrés par les structures du code rural	Rapport de sondage annuel	
Le cadre juridique, de rapportage et de contrôle citoyen de la gouvernance du foncier rural sont renforcés	Niveau d'appropriation et d'application des dispositions du cadre juridique	Rapport de sondage annuel	
	Niveau de fonctionnalité et de valorisation des dispositifs de SE, de SIF et de SIG mis en place	Rapport de sondage annuel	
	Niveau de fonctionnalité de l'observatoire multi-acteurs du foncier en lien avec le contrôle citoyen	Rapport de sondage annuel	
	Nombre d'actes délivrés par catégorie	Rapports d'activités trimestriel et annuel	
	Superficies géo référencées et sécurisées selon les types de droits	Rapports d'activités trimestriel et annuel	
Les cadres de prise en charge de la gestion des domaines fonciers de l'État sont mis en place et opérationnalisés	Niveau d'appropriation et d'application des dispositions de gestion des domaines fonciers de l'État	Rapport de sondage annuel	La pandémie du COVID 19 est rapidement contrôlée
	Niveau d'appropriation des mesures contenues dans les SAF	Rapport de sondage annuel	

PRODUITS				
Les textes régissant la future institution sont élaborés, signés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur l'ancrage et la création de la FI élaborés	Rapports d'activités trimestriel et annuel	L'État, les collectivités et les partenaires manifestent une volonté de mobilisation des ressources financières et humaines pour la réalisation du PA-PFR	
	Nombre de textes régissant la FI élaborés, signés, publiés et diffusés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Les textes régissant les structures du code rural sont élaborés, signés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur les structures du code rural de délivrance élaborés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de textes régissant les structures du code rural élaborés, signés, publiés et diffusés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Les textes régissant le foncier rural sont harmonisés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur les insuffisances des textes se rapportant au foncier rural élaborés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de textes régissant le foncier rural harmonisés, signés, publiés et diffusés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Un plan de renforcement de capacité technique et logistique est élaboré et mis en œuvre (mécanisme de financement)	Nombre de modules de formation élaborés et dispensés aux acteurs de la gouvernance foncière	Rapports d'activités trimestriel et annuel		L'état et les collectivités maintiennent la gouvernance du foncier rural parmi les priorités nationales et locales
	Nombre de guides méthodologiques de la gouvernance foncière élaborés et diffusés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de Kits d'équipement mis à la disposition des structures du code rural	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de véhicules mis à la disposition des structures du code rural	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Les modalités et procédures de délivrance des actes de sécurisation du foncier rural sont clarifiées et assouplies	Nombre de rapport d'études sur les modalités et procédures de délivrance élaborés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de textes régissant les modalités et procédures de délivrance des actes fonciers	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
La crédibilité et la reconnaissance des actes de sécurisation foncière délivrés aux opérateurs ruraux sont renforcées	Nombre d'institutions reconnaissant les actes fonciers délivrés par les structures du code rural	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre d'actes foncier utilisés comme garantie prêts contractés auprès des institutions financières	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Les modalités et opportunités d'accès des FJPH sont renforcées et valorisées	Nombre de modalités identifiées et valorisées	Rapports d'activités trimestriel et annuel	Les structures chargées de la gouvernance du foncier rural manifestent une motivation dans la réalisation du PA-PFR	
	Nombre d'opportunités identifiées et valorisées	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Les textes régissant les domaines public et privé de l'État sont actualisés, signés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur la sécurisation des domaines fonciers de l'État élaborés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de textes régissant les domaines de l'État élaborés, signés, publiés et diffusés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
Les outils de collecte des informations et de vérification des informations sur les domaines fonciers de l'État sont mis en place et valorisés	Nombre d'outils de SE, de SIF et de SIG mis en place et valorisés	Rapports d'activités trimestriel et annuel		
	Nombre de structures du code rural utilisant les outils de SE, SIF et SIG mis en place	Rapports d'activités trimestriel et annuel		

	Superficie des terres géo référencées suivant leur vocation	Rapports d'activités trimestriel et annuel	
	Superficiés des terres récupérées par niveau géographique et par vocation	Rapports d'activités trimestriel et annuel	
Les insuffisances en matière de sécurisation et d'aménagement des domaines foncier public et privé de l'État sont identifiées et corrigées	Nombre de rapport d'étude sur les insuffisances de sécurisation et d'aménagement des domaines fonciers de l'État élaborés	Rapports d'activités trimestriel et annuel	
Les questions d'accaparement des domaines fonciers public et privé de l'Erat sont inventoriées et corrigées	Nombre de cas d'accaparement des terres identifiés	Rapports d'activités trimestriel et annuel	
	Nombre de litige liés aux cas d'accaparement des terres résolus	Rapports d'activités trimestriel et annuel	

III.4. SOUS-PROGRAMMES DU PA-PFR.

Les cinq sous-programmes ainsi que les axes d'intervention et les actions qui les composent sont ci-dessous présentés.

III.4.1. SOUS PROGRAMME 1 (SP 1). RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le Sous-Programme 1 (SP1) regroupe les interventions qui visent la modernisation de la gouvernance du foncier rural en réformant les cadres institutionnel et juridique et en renforçant les capacités techniques et logistiques. A cet effet, dans le cadre du SP 1, le PA-PFR envisage de rehausser l'encrage de la future institution (FI) chargée d'animer et coordonner la gouvernance du foncier rural.

Conséquemment, l'ensemble des textes régissant les structures du code rural seront révisés ainsi que la dynamisation de ces structures à travers un important programme de renforcement de leurs capacités techniques et logistiques en les dotant en kits utiles et indispensables (ordinateur, imprimante, projecteur, GPS, appareils photos, scanneur, etc). En fin, les textes régissant les interactions entre les structures du code rural et les autres institutions impliquées dans la gestion du foncier rural seront également revisités pour encourager une synergie d'action entre les différentes institutions. Les axes d'interventions et les actions du SP 1 sont déclinés dans le tableau 02.

Tableau 2 : Axes d'intervention et actions du sous-programme 1.

Axes d'intervention	Actions
Axe1 : rehausser l'ancrage institutionnel du code rural et rendre plus opérationnelles ses fonctions d'animateur principal de la gestion du foncier rural	Conduire une étude sur le niveau d'ancrage approprié de la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural
	Adoption des textes de création et statut de la future institution en charge de la gestion du foncier rural par le gouvernement
	Étude de révision des textes sur l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des structures de gestion du foncier rural

Axe 2 : renforcer les capacités des commissions foncières et des autres acteurs	Initier des conventions de partenariat avec les Institutions spécialisées pour assurer les différentes formations sur la gouvernance foncière utiles aux acteurs
	Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures de gestion du foncier rural
	Élaboration des SAF restants
Axe3 : renforcer les interactions entre les entités du code rural et les institutions de gestion foncière	Audit sur les textes régissant la propriété foncière
	Harmonisation des textes régissant le foncier rural (propriété foncière, possessions, concessions.... etc.) y compris les terres dégradées récupérées et les terres d'irrigation
	Renforcer les capacités sur les textes harmonisés régissant le foncier rural

III.4.2. SOUS-PROGRAMME 2 (SP 2). ELARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DE SECURISATION ET RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES ACTES DE PROPRIETE FONCIERE.

Les interventions envisagées dans le cadre du SP 2 visent à crédibiliser davantage les actes fonciers individuels délivrés aux opérateurs ruraux mais aussi à renforcer l'accès des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap (FJPH) à la terre. Les axes d'interventions et les actions du SP 1 sont déclinés dans le tableau 03.

Tableau 3. Axes d'intervention et actions du sous-programme 2.

Axes d'intervention	Actions
Axe1 : renforcer et développer l'offre de sécurisation foncière, notamment collective	Conduire une étude sur les besoins des acteurs ruraux en sécurisation foncière
	Conduire une étude sur l'élaboration d'un référentiel sur la valeur de la terre
	Élaborer un texte fixant les coûts de la délivrance des actes fonciers
	Conduire un plaidoyer sur la force juridique des actes délivrés par les structures de gestion du foncier rural
Axe 2 : assurer la qualité et la conformité des actes fonciers	Réformer les textes sur les modalités et procédures d'établissement des actes fonciers
	Conduire une évaluation de la qualité des actes délivrés par rapport aux normes révisées
	Développer un SIF incluant les données sur les domaines fonciers privés des opérateurs ruraux
Axe 3 : favoriser l'accès à la terre et la sécurité foncière des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap	Faire l'état de lieux des mesures prises par l'État en matière d'accès des FJPH à la terre et renforcer les mécanismes, droit d'accès coutumier et moderne en proposant une révision des textes)
	Informier et sensibiliser la communauté sur la nécessité de faire accéder les FJPH au foncier rural
	Promouvoir les opportunités d'accès à la terre pour les FJPH

III.4.3. SOUS-PROGRAMME 3 (SP 3). RENFORCEMENT DE LA SECURISATION DES DOMAINES FONCIERS DE L'ETAT.

Les interventions prévues dans le cadre du SP 3 sont orientées vers l'amélioration de la gestion des domaines fonciers de l'État ainsi que celle des ressources foncières spécifiques comme les oasis, les terres restaurées, les îles, etc. Les axes d'interventions et les actions du SP 1 sont déclinés dans le tableau 04.

Tableau 4 Axes d'intervention et actions du sous-programme 3.

Axes	Actions
Axe 1. Améliorer la gestion des domaines de l'État	Actualiser les textes sur le domaine Public et Privé de l'État
	Opérationnaliser à l'échelle des Régions un SIF sur les espaces et ressources relevant du domaine public et privé de l'État
	Appuyer la mise en place du Système d'Information Foncier sur les Terres Restaurées (SIF/TR)
	Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des actes de Droits d'Usages Prioritaires (DUP)
	Réhabiliter, sécuriser et aménager des enclaves et aires de repos le long des couloirs de passage
Axe 2. Améliorer la gestion de ressources foncières spécifiques, aménagées ou restaurées	Élaboration et adoption d'un texte déterminant les modalités de gestion des terres oasiennes
	Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation sur la procédure d'expropriation

III.4.4. SOUS-PROGRAMME 4 (SP 4). LUTTE CONTRE LES PHENOMENE D'ACAPAREMENT DES TERRES.

Les interventions envisagées dans le cadre du SP 4 sont centrées sur la gestion des conflits fonciers se rapportant de manière spécifique au phénomène de l'accaparement des terres à des fins spéculatives. Les axes d'interventions et les actions du SP 4 sont déclinés dans le tableau 05.

Tableau 5. Axes d'intervention et actions du sous-programme 4.

Axes	Actions
Axe 1. Annuler les actes établis ou réalisés en violation de la loi	Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des terres
Axe 2. Améliorer la gestion des conflits fonciers	Appuyer l'installation effective des tribunaux du foncier rural
	Renforcer les capacités des Chefs Traditionnels pour la gestion du foncier Rural

III.5. SOUS-PROGRAMME 5 (SP 5). ANIMATION ET COORDINATION DE LA GOUVERNANCE DU FONCIER RURAL.

Les interventions prévues dans le cadre du SP 5 concernent l'ensemble des activités de coordination, de mobilisation des ressources, de suivi-évaluation et de communication. Les axes d'interventions et les actions du SP 5 sont déclinés dans le tableau 06.

Tableau 6 Axes d'intervention et actions du sous-programme 5.

Axes	Actions
Axe 1. Coordination et mobilisation des ressources	Mettre en place et rendre fonctionnelles les structures chargées de la mise en œuvre de la PFR
	Réaliser et valider une étude sur la création du fonds National pour la mise en œuvre de la PFR
	Organiser une table ronde pour la mobilisation de financement et communiquer les résultats
Axe 2. Suivi-évaluation et communication	Mise en œuvre du plan de suivi-évaluation
	Rendre fonctionnel l'observatoire multi-acteurs du foncier rural
	Mise en œuvre du plan de communication

III.5. BENEFICIAIRES DES ACTIVITES DU PA-PFR

Les produits (résultats à court terme) des actions et activités du plan d'actions 2021-2027 de la PFR seront destinés à plusieurs catégories de bénéficiaires actifs dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation ou des systèmes d'informations foncières et des terres restaurées. Il s'agit :

- Les structures du code rural en commençant par la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural dans l'ensemble du pays ;
- Les opérateurs ruraux usagers bénéficiant des services offerts par les structures du code rural dans le cadre de la sécurisation des espaces fonciers individuels ;
- L'État et les collectivités qui disposent des domaines fonciers de type privé ou public pour lesquels ils cherchent à assurer la maîtrise des limites et vocations actuelles ;
- Les communautés pastorales qui exploitent la zone pastorales et les enclaves pastorales et qui souhaitent être édifiées davantage par des modalités claires et sécurisées de leurs accès aux ressources partagées;
- Les communautés exploitant les zones spécifiques comme les oasis de l'Aïr et du Kowar mais aussi les cuvettes oasiennes du Manga, les terres marginales restaurées, les terres aménagées pour l'irrigation et les terres insulaires, etc.

IV. PLANIFICATION OPERATIONNELLE

À l'instar de la planification stratégique, la planification opérationnelle a été conduite de manière participative avec le comité technique chargé de l'élaboration de la PFR. L'exercice de planification a permis de traduire les actions en activités. Ces dernières ont dans un premier temps fait l'objet d'une quantification et d'une budgétisation avant de faire l'objet dans un second temps d'une répartition des coûts de chaque activité par source potentielle de financement et par année.

IV.1. DECLINAISON DES ACTIONS EN ACTIVITES

L'exercice de planification opérationnelle a permis de traduire les 35 actions du PA-PFR 2021-2027 en 107 activités à mettre en œuvre au cours du premier septennat. La synthèse du nombre d'activités à mettre en œuvre par sous-programme est présentée dans le tableau 07.

Tableau 7 Nombre d'axes d'intervention, d'actions et d'activités par sous-programme

SOUS-PROGRAMME	NOMBRE AXES D'INTERVENTION	NOMBRE ACTIONS	NOMBRE ACTIVITES
SP 1	3	9	34
SP 2	3	10	29
SP 3	2	7	13
SP4	2	3	06
SP 5	2	6	25
TOTAL	12	35	107

IV.2. PLANIFICATION PHYSIQUE ET FINANCIERES DES ACTIONS

Le PA-PFR est structuré en une centaine d'activités agrégées en blocs cohérents ci-dessous décrits par sous-programme.

IV.2.1. SOUS PROGRAMME 1 (SP 1). RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le SP 1 est détaillé par trente-quatre activités pour un coût total de quatre milliards quatre cent quatre-vingt-six millions (4 486 000 000) de F CFA, se rapportant essentiellement à trois blocs d'activités à savoir :

- Le bloc 01 regroupe les activités relatives à l'élaboration et l'adoption des textes régissant la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural. Le processus implique la conduite d'une étude, des ateliers de validation et de plaidoyer afin de permettre l'élaboration d'un argumentaire qui soutiendra le rehaussement de l'ancrage institutionnel et la détermination de la composition, des attributions et des modalités de fonctionnement de la future institution. Ce bloc intègre également les activités de révision et d'adoption des textes sur l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des structures de gestion du foncier rural. Ce bloc comporte trois actions et onze activités pour un coût global de soixante-huit millions cinq cent mille (68 500 000) F CFA ;
- Le bloc 02 comprend les activités se rapportant au renforcement des capacités techniques et logistiques des structures du code rural. Dans ce bloc d'activités, il est prévu d'élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacité à travers trois actions. La première action consistera à solliciter par appels à propositions, les services de structures de formation pour conduire des formations modulaires sanctionnées de certificats de succès en gouvernance foncière au profit des agents des structures du code rural par vagues successives de trois à six mois. La deuxième action consiste à poursuivre les efforts de dotation des structures du code rural en équipements et logistiques à tous les niveaux territoriaux afin d'optimiser leurs conditions de travail. Il est prévu de doter les structures de code rural avec 150 kits d'équipements informatiques et électroniques. Chaque kit sera composé d'un ordinateur, une imprimante, un projecteur, 5 GPS, Appareils Photos, scanner, etc pour un coût moyen de Cinq millions (5 000 000) F CFA par kit. La troisième action consiste à doter les structures régionales en outils de planification et d'aide à la décision notamment les schémas d'aménagement foncier (SAF). Les régions bénéficiaires sont celles n'ayant pas une avancée actuellement confirmée dans le processus d'élaboration, à savoir Agadez, Diffa et Tahoua. Ce bloc d'activités comporte trois actions et onze activités pour un coût global de quatre milliards cent soixante-treize millions cinq cent mille (4 173 500 000) F CFA ;
- Le bloc 03 concerne les activités de renforcement du cadre juridique de sécurisation des propriétés foncières individuelles. Ces activités impliquent i) la conduite d'un audit complet des textes pour en identifier les insuffisances et incohérences, ii) la conduite d'une consultation devant aboutir à la révision et l'adoption de nouveaux textes qui seront en phase avec la vision de modernisation de la gouvernance foncière et iii) l'animation des cadres d'échange et de sensibilisations des opérateurs ruraux sur les nouveaux textes. Ce bloc d'activités comporte trois actions et douze activités pour un coût global de deux cent quarante-quatre millions (244 000 000) F CFA.

Les détails de la programmation physique et financière des activités du SP 1 sont présentés dans le tableau 08.

Tableau 8. Programmation physique et financière des activités du SP 1.

Actions	Activités	Unités	Coût Unitaire	Quantité	Coût Total
Conduire une étude sur le niveau d'ancrage approprié de la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural	Atelier d'élaboration des TDR de l'Étude	Atelier type 1	2 500 000	1	2 500 000
	Processus de recrutement du consultant	Processus	500 000	1	500 000
	Conduite première étape de l'Étude (argumentaire sur le niveau d'ancrage)	HJ	200 000	30	6 000 000
	Séances de travail du Comité de Suivi de l'Étude	Retraite	1 500 000	2	3 000 000
	Ateliers de validation technique (pilotage par un comité)	Atelier type 2	5 000 000	2	10 000 000
	Conduite deuxième partie de l'Étude (Élaboration des textes de création)	HJ	200 000	60	12 000 000
Adoption des textes de création et statut de l'institution en charge de la gestion du foncier rural par le gouvernement	Atelier de haut niveau de partage du contenu des textes	Atelier	2 500 000	1	2 500 000
	SOUS TOTAL ACTION				36 500 000
Eude de révision des textes sur l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des structures de gestion du foncier rural	Atelier d'élaboration des TDR de l'Étude	Atelier	2 500 000	1	2 500 000
	Processus de Recrutement du consultant -	Processus	500 000	1	500 000
	Conduire l'Étude (2 consultants)	HJ	150 000	60	9 000 000
	Atelier de validation technique -	Atelier	20 000 000	1	20 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				32 000 000
Initier des conventions de partenariat avec les Institutions spécialisées pour assurer des formations dans les domaines de la gouvernance foncière	Élaborer et lancer un appel à proposition	Appel à proposition	2 500 000	1	2 500 000
	Sélectionner les partenaires	Processus	500 000	1	500 000
	Élaborer les conventions (Axées sur les Résultats) de partenariat	Convention partenariat	500 000	1	500 000
	Financer les programmes de renforcement de capacité	Programme	1 500 000 000	1	1 500 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				1 503 500 000
Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures de gestion du foncier rural	Élaborer un plan de renforcement des capacités	Plan formation	20 000 000	1	20 000 000
	Organiser les ateliers de formation	Ateliers régionaux	50 000 000	8	400 000 000
	Doter les structures en équipements (kit)	Kit Équipements	5 000 000	150	750 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				1 170 000 000
Élaboration des SAF restants	Mobiliser l'Assistance Technique appuyant l'élaboration des SAF	AT	50 000 000	3	150 000 000
	Conduire les processus de diagnostics	Livre blanc	250 000 000	3	750 000 000
	Conduire les processus de formulation et validation	Doc SAF Validé	150 000 000	3	450 000 000
	Conduire le processus d'adoption	Doc SAF adopté	50 000 000	3	150 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				1 500 000 000
Audit sur les textes	Atelier d'élaboration des TDR de l'Étude	Atelier	2 500 000	1	2 500 000

régissant la propriété foncière	Recrutement du consultant	Processus	500 000	1	500 000
	Conduite de l'Étude	HJ	150 000	60	9 000 000
	Atelier de validation technique	Atelier	10 000 000	1	10 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				22 000 000
Harmonisation des textes régissant le foncier rural (la propriété foncière)	Élaborer les TDR	Atelier	2500000	1	2 500 000
	Recrutement du consultant	Processus	500 000	1	500 000
	Conduire l'Étude	HJ	150 000	60	9 000 000
	Ateliers validation technique	Atelier	20 000 000	1	20000000
	SOUS TOTAL ACTION				32 000 000
Renforcer les capacités sur les textes harmonisés régissant le foncier rural	Ateliers de partage des textes harmonisés -	Atelier	5 000 000	15	75 000 000
	Conduire un processus d'amendement et adoption des outils (Poster) et modules se rapportant à la sécurisation des ressources individuelles	Processus	15 000 000	1	15 000 000
	Animer des cadres d'échanges entre les acteurs -	Cadres Échanges	5 000 000	10	50 000 000
	Animer des séances de sensibilisation des acteurs	Missions	5 000 000	10	50 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				190 000 000
	SOUS TOTAL SOUS PROGRAMME 1				4 486 000 000

IV.2.2. SOUS-PROGRAMME 2 (SP 2). ELARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DE SECURISATION ET RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES ACTES DE PROPRIETE FONCIERE.

Le SP 2 comporte vingt-neuf activités pour un coût total de quatre milliards huit cent millions cinq cent mille (4 800 500 000) F CFA qui se répartissent en trois blocs d'activités à savoir :

- Le bloc 04 des activités se rapportant au renforcement de l'offre de service en sécurisation foncière. Ce bloc intègre la conduite d'études et ateliers de partage sur la détermination des besoins (diversités d'actes pour couvrir les différentes situations de propriété et/ou de possession sans être obligés à démembrer en propriétés individuelles (conjointes, familles, lignages, etc.) des acteurs ruraux en types et formes de sécurisation, l'élaboration d'un référentiel sur la valeur de la terre et de fixation des prix de délivrance des actes de sécurisation foncière. Ce bloc d'activités comporte quatre actions et douze activités pour un coût global de deux cent huit millions (208 000 000) F CFA.
- Le bloc 05 des activités consistant à renforcer la qualité et la crédibilité des actes de sécurisation délivrés par les structures du code rural. Les activités de ce bloc consistent à conduire dans un premier temps un audit sur les modalités et procédures d'établissement des actes fonciers afin d'identifier toutes les insuffisances et par la suite engager le processus de révision et d'adoption des modalités et procédures actualisées. Dans ce bloc d'activités, il est envisagé de finaliser le processus de développement du Système d'Information Foncier (SIF) et surtout le rendre opérationnel dans toutes les régions du pays. Ce bloc intègre également les rencontres de plaidoyer auprès des institutions financières afin que celles-ci considèrent les actes de sécurisation foncière délivrés par les structures du Code Rural parmi les documents authentiques éligibles aux titres de garanties dans les transactions bancaires notamment l'accès au prêt bancaire.

Ce bloc d'activités comporte trois actions et neuf activités pour un coût global de trois cent soixante-cinq millions (365 000 000) F CFA.

- Le bloc 06 des activités visant la promotion de l'accès sécurisé des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap (FJPH) à la terre. Ces activités consistent à i) conduire un état de lieux des mesures en vigueur en lien avec le droit coutumier et le droit moderne, ii) animer des séances d'information et de sensibilisation et iii) d'élaborer et mettre en œuvre un programme de promotion des opportunités d'accès des FJPH à la terre. Ce bloc d'activités comporte trois actions et huit activités pour un coût global de quatre milliards deux cent vingt-sept millions (4 227 000 000) F CFA.

Les détails de la programmation physique et financière des activités du SP 2 sont présentés dans le tableau 09 ci-dessous.

Tableau 9 Programmation physique et financière des activités du SP 2.

Actions	Activités	Unités	Coût Unitaire	Quantité	Coût Total
Conduire une étude sur les besoins des acteurs ruraux en sécurisation foncière	Élaborer les TDR	Atelier	2 500 000	1	2 500 000
	Recrutement du consultant	Processus	500 000	1	500 000
	Conduire l'Étude	HJ	150 000	60	9 000 000
	Ateliers validation technique	Atelier	20 000 000	1	20000000
	SOUS TOTAL ACTION				32 000 000
Conduire une étude sur l'élaboration d'un référentiel sur la valeur de la terre	Élaborer les TDR	Atelier	2 500 000	1	2 500 000
	Recrutement du consultant	Processus	500 000	1	500 000
	Conduire l'Étude	HJ	150 000	60	9 000 000
	Ateliers de validation technique	Atelier	20 000 000	1	20000000
	SOUS TOTAL ACTION				32 000 000
Élaborer un texte fixant les coûts de la délivrance des actes fonciers	Ateliers de diffusion du référentiel sur la valeur de la terre	Atelier	1 500 000	63	94 500 000
	Atelier d'élaboration de texte fixant les coûts de délivrance des actes du foncier rural	Atelier	5 000 000	8	40 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				134 500 000
Conduire un plaidoyer sur la force juridique des actes délivrés par les structures de gestion du foncier rural	Ateliers d'élaboration de la note de plaidoyer	Atelier	2 500 000	1	2 500 000
	Organiser les rencontres de plaidoyer auprès des institutions notamment financières et notariales	Rencontres	500 000	15	7 500 000
	SOUS TOTAL ACTION				10 000 000
Réformer les textes sur les modalités et procédures d'établissement des actes fonciers	Audit et actualisation des modalités et procédures appliquées	Étude	32 000 000	1	32 000 000
	Vulgariser les nouvelles modalités et procédures	Ateliers	10 000 000	8	80 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				112 000 000
Conduire une évaluation de la qualité des actes délivrés par rapport aux normes révisées	Inventorier et évaluer la qualité des actes déjà délivrés	Missions d'évaluation	250 000	266	66 500 000
	Régulariser les actes de qualité insuffisante	Missions de régularisation	250 000	266	66 500 000

		ion			
	SOUS TOTAL ACTION				133 000 000
Développer un SIF sur les domaines fonciers privés des opérateurs ruraux	Conduire les études diagnostic (En cours)	Etude	0	1	0
	Proposer un prototype de SIF (En cours)	Prototype SIF	0	1	0
	Organiser Voyage d'Étude SIF dans la sous région	Voyage d'Étude	10 000 000	2	20 000 000
	Ateliers de validation	Atelier	20 000 000	1	20 000 000
	Ateliers de partage du SIF au profit des utilisateurs	Ateliers	10 000 000	8	80 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				120 000 000
État de lieux des mesures prises par l'État en matière d'accès des FJPH à la terre et renforcer les mécanismes, droit d'accès coutumier et moderne en proposant une révision des textes)	Élaborer les TDR	Atelier	2500000	1	2 500 000
	Recrutement du consultant	Processus	500000	1	500 000
	Conduire l'Étude diagnostic et révision textes	HJ	150000	60	9 000 000
	Ateliers validation technique	Atelier	10000000	1	10 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				22 000 000
Informier et sensibiliser la communauté sur la nécessité que les FJPH accèdent au foncier rural	Animer des cadres d'échanges entre les acteurs	Rencontres	500 000	10	5 000 000
	Animer des séances de sensibilisation des acteurs	Missions	5 000 000	8	40 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				45 000 000
Promouvoir les opportunités d'accès à la terre des FJPH	Élaborer des programmes par région de promotion de l'accès des FJPH à la terre	Programmes	20 000 000	8	160 000 000
	Financer les programmes par région de promotion de l'accès des FJPH à la terre	Programmes	500 000 000	8	4 000 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				4 160 000 000
	SOUS TOTAL SOUS PROGRAMME 2				4 800 500 000

IV.2.3. SOUS-PROGRAMME 3 (SP 3). RENFORCEMENT DE LA SECURISATION DES DOMAINES FONCIERS DE L'ETAT.

Le SP 3 comporte treize activités pour un coût total de trois milliards cent soixante-quatre millions deux cent soixante mille (3 164 260 000) F CFA qui se rapportent essentiellement à deux blocs d'activités à savoir :

- Le bloc 07 se rapporte à la gestion et l'aménagement des espaces et ressources relevant des domaines de l'État. Ce bloc d'activités comporte quatre actions et huit activités que sont ; i) conduire une étude sur les domaines public et privé de l'Etat, ii) élaborer et adopter les textes relatifs aux domaines public et privé de l'Etat, iii) élaborer un texte déterminant le statut et les modalités de gestion des Terres oasiennes, iv) mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des Actes de Droit d'Usage Prioritaire (DUP), v) mettre en place un mécanisme de suivi régulier des enclaves pastorales et points d'eaux pastoraux, vi) mettre en œuvre des projets spécifiques de gestion d'enclaves et couloirs de passage stratégiques, vii) élaborer un projet pilote pour la délivrance des

actes de DUP pour un coût global de deux milliards sept cent soixante-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt mille (2 779 880 000) F CFA .

- Le bloc 08 des activités se rapportant à la modernisation de la conservation foncière sous forme de système d'information foncière. Ce bloc comporte trois actions et cinq activités. Ces activités sont : i) appuyer la mise en place dans les 8 régions d'un Système d'Information du Foncier (SIF) sur le domaine Public et Privé de l'Etat, ii) suivre et animer le SIF dans les 8 régions, iii) évaluer le dispositif du SIF en cours de réalisation sur les terres restaurées en vue d'une intégration en un SIF global, iv) former les cadres, mettre à niveau et entretenir les équipements existants du SIF, v) conduire une étude pour mieux maîtriser les besoins et les conditions actuelles de l'expropriation pour cause d'utilité publique, vi) élaborer et diffuser les outils d'information et de sensibilisation sur l'expropriation. Le coût global de ces activités est de trois cent quatre-vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt mille (384 380 000) F CFA.

Les détails de la programmation physique et financière des activités du SP 3 sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10. Programmation physique et financière des activités du SP 3.

Actions	Activités	Unités	Coût Unitaire	Quantité	Coût Total
Actualiser les textes sur les domaines Public et Privé de l'État	Conduire une étude sur les domaines public et privé de l'État	TDR	0	1	0
		Étude	25 000 000	1	25 000 000
		Atelier	10 000 000	1	10 000 000
	Élaborer et adopter les textes relatifs aux domaines Public et privé de l'État	Sessions	1 000 000	8	8 000 000
		H/J	120 000	24	2 880 000
		Atelier	6 000 000	8	48 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				93 880 000
Opérationnaliser à l'échelle de chaque région un SIF sur les espaces et ressources relevant des domaines public et privé de l'État	Appuyer la mise en place de 8 SIF régionaux sur les domaines Public et Privé de l'État	Logiciel	10 000 000	1	10 000 000
		Kit Complet	20 000 000	8	160 000 000
		sessions	6 000 000	8	48 000 000
	Suivre l'animation et la capitalisation des SIF	Missions	300 000	266	79 800 000
		Missions	2 000 000	27	53 200 000
		Site Web	10 000 000	1	10 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				361 000 000
Appuyer la mise en place de 8 SITA	Évaluer le dispositif du SIF en cours d'élaboration sur les terres restaurées	Missions	5 000 000	1	5 000 000
	Former les cadres et entretenir les équipements du SIF des terres restaurées	Formation,	5 000 000	7	35 000 000
		Entretien Équipements	5 000 000	7	35 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				75 000 000
Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des Actes de DUP	Élaborer un projet pilote pour la délivrance des Actes de DUP	Document	90 000 000	1	90 000 000
	Mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des Actes de DUP	Projet	1 000 000 000	1	1 000 000 000

	SOUS TOTAL ACTION				1 090 000 000
Réhabiliter, sécuriser et aménager des enclaves et aires de repos le long des couloirs de passage	Mettre en place un mécanisme de suivi régulier des enclaves pastorales et points d'eaux pastoraux	Missions	1 500 000	126	189 000 000
		Missions	1 500 000	42	63 000 000
		Canevas	2 000 000	1	2 000 000
		Formations	6 000 000	9	54 000 000
	Mettre en œuvre des projets spécifiques de gestion d'enclave et couloirs de passage stratégique	Projet	300 000 000	4	1 200 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				1 508 000 000
Élaboration et adoption d'un texte déterminant les modalités d'accès et de gestion des terres oasiennes et insulaires	Élaborer un texte déterminant le statut et les modalités de gestion des Terres oasiennes et insulaires	H/J	7 200 000	1	7 200 000
		Missions	6 180 000	1	6 180 000
		Atelier	10 000 000	1	10 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				23 380 000
Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation sur la procédure d'expropriation	Conduire une étude pour mieux maîtriser les conditions actuelles de l'expropriation pour cause d'utilité publique	Etude	3 000 000	1	3 000 000
	Élaborer et diffuser les outils d'information et de sensibilisation sur l'expropriation pour cause d'utilité publique	Atelier	10 000 000	1	10 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				13 000 000
	SOUS TOTAL SOUS PROGRAMME 3				3 164 260 000

IV.2.4. SOUS-PROGRAMME 4 (SP4). LUTTE CONTRE LES PHENOMENES D'ACCAPAREMENT DES TERRES.

Le SP 4 comporte trois activités pour un coût total d'un milliard huit cent vingt-quatre millions (1 824 000 000) F CFA qui se rapportent essentiellement à trois blocs d'activités à savoir:

- Le bloc 09 des activités relatives à l'opérationnalisation d'un Comité technique de lutte contre l'accaparement des terres : Ce bloc comporte une action détaillée en trois activités à savoir : i) réaliser et valider un audit complet sur le phénomène de l'accaparement des terres, ii) mettre en œuvre les mesures et accompagnements nécessaires à la restauration et la préservation des espaces et ressources accaparés et iii) élaborer et mettre en œuvre une campagne de communication à partir de deux cas emblématiques d'accaparement pour un coût global de neuf cent quarante-six millions (946 000 000) F CFA.
- Le bloc 10 des activités relatives au renforcement des capacités des tribunaux et des chefs traditionnels dans la gestion des conflits ruraux : Ce bloc d'activités comporte deux actions et quatre activités que sont i) appuyer la construction et l'équipement de trois tribunaux fonciers, ii) former les magistrats en matière de droit foncier nigérien, iii) former les chefs traditionnels sur la gestion du foncier rural et iv) équiper les chefs traditionnels en kit nécessaire à la délivrance des registres et procès-verbaux de conciliation ou non conciliation pour un coût global de trois cent deux millions (302 000 000) F CFA.

Les détails de la programmation physique et financière des activités du SP 4 sont présentés dans le tableau 11.

Tableau 11 Programmation physique et financière des activités du SP 4.

Actions	Activités	Unités	Coût Unitaire	Quantité	Coût Total
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	Créer et appuyer le fonctionnement d'un comité pour conduire le processus	Missions régionales	20 000 000	8	160 000 000
	Réaliser et valider un audit complet sur le phénomène de l'accaparement des terres	Étude	106 000 000	1	106 000 000
	Mettre en œuvre les mesures et accompagnement nécessaire à la restauration et la préservation des espaces et ressources accaparés		80 000 000	8	640 000 000
	Construire et mettre en œuvre une campagne de communication à partir des cas emblématiques d'accaparement	Campagne	20 000 000	2	40 000 000
	SOUS TTOTAL ACTION				946 000 000
Appuyer l'opérationnalisation des tribunaux fonciers	Appuyer la construction et l'équipement de trois tribunaux foncier	Lot	150 000 000	3	450 000 000
	Former les magistrats sur la gestion du foncier rural	Formation	18 000 000	7	126 000 000
	SOUS TTOTAL ACTION				576 000 000
Renforcer les capacités des Chefs Traditionnels pour la gestion du foncier Rural	Former les chefs traditionnels sur la gestion du foncier rural	Formation	36 000 000	7	252 000 000
	Équiper les chefs traditionnels en kits nécessaires à des registres et la délivrance des PV de conciliation ou de non conciliation	Kit	50 000 000	1	50 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				302 000 000
	SOUS TOTAL SOUS PROGRAMME 4				1 824 000 000

IV.2.5. SOUS-PROGRAMME 5 (SP 5). ANIMATION ET COORDINATION DE LA GOUVERNANCE DU FONCIER RURAL

Le SP 5 comporte vingt-neuf activités pour un coût total de deux milliards quatre cent cinquante-quatre millions (2 454 000 000) F CFA qui se rapportent essentiellement à trois blocs d'activités à savoir :

- Le bloc 11 qui regroupe toutes les activités se rapportant au pilotage, à la coordination, à la mobilisation des ressources et à la gestion. Toutes les activités de ce bloc sont à la charge de la future institution chargée de l'animation de la gouvernance du foncier rural. Elles visent à développer et rendre fonctionnels, efficaces, efficients et transparents le mécanisme de gestion et la stratégie de mobilisation des ressources financières et humaines. Ce bloc d'activités comporte trois actions et onze activités pour un coût global de neuf cent trente-cinq millions (935 000 000) F CFA ;
- Le bloc 12 des activités regroupe les activités relevant du suivi-évaluation, de l'observatoire multi-acteurs du foncier rural et de la communication : Ces activités consistent à développer et mettre en place un dispositif approprié de planification et de suivi-évaluation centré sur le suivi du processus d'exécution et du suivi des résultats. Le dispositif de suivi-évaluation doit permettre de collecter, traiter et diffuser des

informations sur des supports appropriés pour rendre compte à tous les niveaux territoriaux et alimenter en informations fiables l'observatoire du foncier. Ce bloc prend en compte les activités concourant au fonctionnement de l'observatoire du foncier rural notamment l'organisation des ateliers de lancement des activités de l'observatoire, la prise en charge du fonctionnement et le financement des actions stratégiques de plaidoyer. Ce bloc d'activités intègre également toutes les activités retenues dans le cadre de la stratégie et du plan de communication sur toute la durée du premier plan septennal avec comme principal objectif d'induire un changement de comportement radical des opérateurs ruraux et des responsables de la gestion des domaines fonciers de l'État en lien avec l'intérêt et l'appropriation des modalités et procédures régissant la gouvernance du foncier rural. Ce bloc d'activités comporte trois actions et quatorze activités pour un coût global d'un milliard cinq cent dix-neuf millions (1 519 000 000) F CFA.

Les détails de la programmation physique et financière des activités du SP 5 sont présentés dans le tableau 12.

Tableau 12 Programmation physique et financière des activités du SP 5.

Actions	Activités	Unités	Coût Unitaire	Quantité	Coût Total
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	Prise en charge salariale	Forfait annuel	50 000 000	7	350 000 000
	Prise en charge équipements de travail	Forfait annuel	50 000 000	2	100 000 000
	Prise en charge logistiques	Forfait annuel	150 000 000	1	150 000 000
	Prise en charge fonctionnement	Forfait annuel	25 000 000	7	175 000 000
	SOUS TTOTAL ACTION				775 000 000
Réaliser et valider une étude sur la création du fonds National pour la mise en œuvre de la PFR	Atelier de validation des TDR	TDR	2 500 000	1	2 500 000
	Conduire l'Étude		20 000 000	1	20 000 000
	Atelier de validation de l'étude	Atelier	15 000 000	1	15 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				37 500 000
Organiser une table ronde pour la mobilisation de financement et communiquer les résultats	Élaborer une note méthodologique pour le processus d'organisation de la Table Ronde	Note	2 500 000	1	2 500 000
	Mobiliser des expertises pour l'organisation de la Table ronde	H/J	300 000	50	15 000 000
	Organiser la table ronde	Atelier	30 000 000	1	30 000 000
	Organiser des sessions annuelles de partages des Résultats de la mise en œuvre de la PFR avec les PTF	Sessions	15 000 000	5	75 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				122 500 000
Mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation	Prise en charge processus de planification annuel	Forfait	150 000 000	1	150 000 000
	Prise en charge processus de suivi d'exécution	Forfait	150 000 000	1	150 000 000
	Prise en charge du processus suivi des résultats	Forfait	150 000 000	1	150 000 000

	SOUS TOTAL ACTION				450 000 000
Rendre fonctionnel l'observatoire du foncier rural	Lancer les activités de l'observatoire du foncier rural	Atelier	15 000 000	1	15 000 000
	Prendre en charge le fonctionnement de l'observatoire	Forfait annuel	5 000 000	7	35 000 000
	Financer les actions stratégiques de plaidoyer des OP en lien avec des résultats de l'observatoire	Actions (2/an)	3 000 000	14	42 000 000
	Sous Total Action				92 000 000
Mettre en œuvre un plan de communication	Mise à jour des outils de communication (site web, flotte, réunion annuel)	forfait annuel	10 000 000	7	70 000 000
	Éditer et diffuser la PFR sur supports de communication appropriés	Forfait annuel	25 000 000	1	25 000 000
	Edition et diffusion des kits de visibilité de la Future Institution	Kit annuel	16 000 000	7	112 000 000
	Conception et diffusion des émissions et reportages audio-visuel	Forfait annuel	50 000 000	7	350 000 000
	Participation et animation des rencontres d'échange		15 000 000	7	105 000 000
	Former les journalistes et autres acteurs concernés par le développement rural et la gouvernance du foncier rural	Forfait annuel	15 000 000	7	105 000 000
	Organiser des campagnes d'infos et de sensibilisation du grand public	Forfait annuel	20 000 000	7	140 000 000
	Plaidoyer, influence, séminaires gouvernementaux, journées d'informations parlementaires, table ronde des PTF	Forfait annuel	10 000 000	7	70 000 000
	SOUS TOTAL ACTION				977 000 000
		SOUS TOTAL SOUS PROGRAMME 5			

IV.3. PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Le document de la PFR stipule que le financement des plans d'actions devrait se faire en mobilisant d'abord les ressources financières auprès du budget national en considérant les ressources du trésor et celles des projets ensuite celles des collectivités et enfin celles des partenaires notamment les PTF et les ONG. Le positionnement de cette activité par sources de financement a été fait en tenant compte de la nature souveraine de l'activité et du fait qu'elle est néanmoins susceptible d'être prise en charge par les collectivités et les partenaires. Le plan de financement par sources de financement est présenté pour chaque sous-programme.

IV.3.1. SOUS PROGRAMME 1 (SP 1). RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le financement des activités du sous-programme 1 d'un montant global de quatre milliards quatre cent quatre-vingt-six millions (4 486 000 000) F CFA est reparti entre la contribution du budget national à hauteur 60%, celle des collectivités à hauteur de 4% et celle des partenaires à hauteur de 36%. Il est détaillé par le tableau 13.

Tableau 13 Plan de financement par source de financement des activités du SP 1.

Actions	Coût Total	Budget National (Trésor + Projet)	Collectivités (Commune + région)	Partenaires (PTF + ONG)
Conduire une étude sur le niveau d'encrage approprié de la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural	36 000 000			36 000 000
Adoption des textes de création et statut par le gouvernement	500 000			500 000
Étude de révision des textes sur l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des structures de gestion du foncier rural	32 000 000	32 000 000		
Initier des conventions de partenariat avec les Institutions spécialisées pour assurer la formation sur la gouvernance foncière	1 503 500 000	1 503 500 000		
Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures du code rural	1 170 000 000	1 170 000 000		
Élaboration des SAF restants	1 500 000 000		150 000 000	1 350 000 000
Audit sur les textes régissant le foncier rural	22 000 000			22 000 000
Harmonisation des textes régissant le foncier rural	32 000 000			32 000 000
Renforcer les capacités sur les textes harmonisés régissant le foncier rural	190 000 000			190 000 000
TOTAL SOUS-PROGRAMME 1	4 486 000 000	2 705 500 000	150 000 000	1 630 500 000
Pourcentage		60%	04%	36%

IV.3.2. SOUS-PROGRAMME 2 (SP 2). ELARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DE SECURISATION ET RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES ACTES DE PROPRIETE FONCIERE.

Le financement des activités du sous-programme 2 d'un montant global de quatre milliards huit cent millions cinq cent mille (4 800 500 000) F CFA est reparti entre la contribution du budget national à hauteur de 3%, celle des collectivités à hauteur de 6% et essentiellement celle des partenaires à hauteur de 91%. Le tableau 14 précise le détail réparti par source et selon les actions.

Tableau 14 Plan de financement par source de financement des activités du SP 2.

Actions	Coût Total	Budget National (Trésor + Projet)	Collectivités (Commune + région)	Partenaires (PTF + ONG)
Conduire une étude sur les besoins des acteurs ruraux en sécurisation foncière	32 000 000			32 000 000
Conduire une étude sur l'élaboration d'un référentiel sur la valeur de la terre	32 000 000			32 000 000
Élaborer un texte fixant les coûts de la délivrance des actes fonciers	134 500 000		134 500 000	
Conduire un plaidoyer sur la force juridique des actes délivrés par les structures du code rural	10 000 000	10 000 000		

Réformer les textes sur les modalités et procédures d'établissement des actes fonciers	112 000 000			112 000 000
Conduire une évaluation de la qualité des actes délivrés par rapport aux normes révisées	133 000 000	133 000 000		
Développer un SIF harmonisé au niveau des structures et régulièrement mis à jour	120 000 000			120 000 000
État de lieux des mesures prises par l'État en matière d'accès des FJPH à la terre et renforcer les mécanismes, droit d'accès coutumier et moderne en proposant une révision des textes)	22 000 000			22 000 000
Informier et sensibiliser la communauté sur la nécessité que les FJPH accèdent au foncier rural	45 000 000			45 000 000
Promouvoir les opportunités d'accès à la terre des FJPH	4 160 000 000		160 000 000	4 000 000 000
TOTAL SOUS-PROGRAMME 2	4 800 500 000	143 000 000	294 500 000	4 363 000 000
Pourcentage		3%	6%	91%

IV.3.3. SOUS-PROGRAMME 3 (SP 3). RENFORCEMENT DE LA SECURISATION DES DOMAINES FONCIERS DE L'ETAT.

Le financement des activités du sous-programme 3 d'un montant global de trois milliards cent soixante-quatre millions deux cent soixante mille (3 164 260 000) F CFA est reparti entre la contribution du budget national à hauteur de 29%, celle des collectivités à hauteur de 11% et celle des partenaires à hauteur de 60%. Le tableau 15 précise le détail par source de financement et selon les actions.

Tableau 15 Plan de financement par source de financement des activités du SP 3.

Actions	Coût Total	Budget National (Trésor + Projet)	Collectivités (Commune + région)	Partenaires (PTF + ONG)
Actualiser les textes sur les domaines Public et Privé de l'État	93 880 000	30 000 000	0	63 880 000
Opérationnaliser à l'échelle des Régions un SIF sur les espaces et ressources relevant des domaines Public et Privé de l'État	361 000 000	90 250 000	0	270 750 000
Appuyer la mise en place de 8 SITA	75 000 000	60 000 000	0	15 000 000
Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des Actes de DUP	1 090 000 000	545 000 000	0	545 000 000
Réhabiliter, sécuriser et aménager des enclaves et aires de repos le long des couloirs de passage	1 508 000 000	154 000 000	354 000 000	1 000 000 000
Élaborer et adopter un texte déterminant les modalités de gestion des terres oasiennes	23 380 000	16 366 000	2 338 000	4 676 000
Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation sur la procédure d'expropriation	13 000 000	13 000 000	0	0
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3	3 164 260 000	913 616 000	356 338 000	1 899 306 000
Pourcentage		29%	11%	60%

IV.3.4. SOUS-PROGRAMME 4 (SP 4). LUTTE CONTRE LES PHENOMENES D'ACCAPAREMENT DES TERRES.

Le financement des activités du sous-programme 4 d'un montant global d'un milliard huit cent vingt-quatre millions (1 824 000 000) F CFA est réparti entre la contribution du budget national à hauteur de 24%, celle des collectivités à hauteur de 8% et celle des partenaires à hauteur de 68%. Le tableau 16 en donne le détail.

Tableau 16. Plan de financement par source de financement des activités du SP 4.

Actions	Coût Total	Budget National (Trésor + Projet)	Collectivités (Commune + région)	Partenaires (PTF + ONG)
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	946 000 000	0	146 000 000	800 000 000
Appuyer l'installation effective des trois tribunaux du foncier rural	576 000 000	288 000 000	0	288 000 000
Renforcer les capacités des Chefs Traditionnels pour la gestion du foncier Rural	302 000 000	151 000 000	0	151 000 000
TOTAL SOUS-PROGRAMME 4	1 824 000 000	439 000 000	146 000 000	1 239 000 000
Pourcentage		24%	8%	68%

IV.3.5. SOUS-PROGRAMME 5 (SP 5). ANIMATION ET COORDINATION DE LA GOUVERNANCE DU FONCIER RURAL.

Le financement des activités du sous-programme 5 d'un montant global de deux milliards quatre cent cinquante-quatre millions (2 454 000 000) F CFA réparti entre la contribution du budget national à hauteur de 40%, celle des collectivités à hauteur de 2% et celle des partenaires à hauteur de 58%. Le détail du plan est précisé par le tableau 17.

Tableau 17 Plan de financement par source de financement des activités du SP 5.

Actions	Coût Total	Budget National (Trésor + Projet)	Collectivités (Commune + région)	Partenaires (PTF + ONG)
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	775 000 000	525 000 000	0	250 000 000
Réaliser et valider une étude sur la création du fonds National pour la mise en œuvre de la PFR	37 500 000	0	0	37 500 000
Organiser une table ronde pour la mobilisation de financement et communiquer les résultats	122 500 000	75 000 000	0	47 500 000
Mise en œuvre plan de suivi-évaluation	450 000 000	200 000 000	50 000 000	200 000 000
Rendre fonctionnel l'observatoire du foncier rural	92 000 000			92 000 000
Mise en œuvre du plan de communication	977 000 000	180 000 000	0	797 000 000
TOTAL SOUS-PROGRAMME 5	2 454 000 000	980 000 000	50 000 000	1 424 000 000
Pourcentage				

IV.3.6. SYNTHÈSE DU PLAN DE FINANCEMENT PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement des activités des sous-programmes d'un montant global de seize milliards sept cent vingt-huit millions sept cent soixante mille (16 728 760 000) F CFA est réparti entre la contribution du budget national à hauteur de 31%, celle des collectivités à hauteur de 6% et celle des partenaires à hauteur de 63% (tableau 18).

Tableau 18 Plan de financement des sous-programmes par source de financement.

SOUS-PROGRAMME	Coût Total	Budget National (Trésor + Projet)	Collectivités (Commune + région)	Partenaires (PTF + ONG)
SOUS-PROGRAMME 1	4 486 000 000	2 705 500 000	0	1 780 500 000
SOUS-PROGRAMME 2	4 800 500 000	143 000 000	134 500 000	4 523 000 000
SOUS-PROGRAMME 3	3 164 260 000	908 616 000	156 338 000	2 099 306 000
SOUS-PROGRAMME 4	1 824 000 000	439 000 000	0	1 385 000 000
SOUS-PROGRAMME 5	2 454 000 000	980 000 000	50 000 000	1 424 000 000
TOTAL GENERAL	16 728 760 000	5 176 116 000	340 838 000	11 211 806 000
Pourcentage		31%	6%	63%

IV.4. CHRONNOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET PLAN DE FINANCEMENT PAR ANNEE

Le chronogramme de mise en œuvre des activités et le plan de financement qui en découle par année traduit d'une part la période de mise en œuvre des activités et d'autre part, les volumes des ressources financières et humaines à mobiliser pour réaliser les activités. La planification par année sera affinée chaque année conformément à la planification glissante

IV.4.1. SOUS PROGRAMME 1. RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le financement des activités du sous-programme 1 d'un montant global de quatre milliards quatre cent quatre-vingt-six millions (4 486 000 000) F CFA est réparti à hauteur de 0% en année 1, 12% en année 2, 33% en année 3, 31% en année 4, 20% en année 5, 3% en année 6 et 1 % en année 7. Le tableau 19 en donne le récapitulatif.

Tableau 19 Plan de financement par source de financement des activités du SP 1 (en millier de F CFA).

Actions	Coût Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Conduire une étude sur le niveau d'encrage approprié de la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural	34 000	3 000	31 000	0	0	0	0	0
Adopter des textes de création et statut par le gouvernement	2 500	0	2 500	0	0	0	0	0
Conduire une étude de révision des textes sur l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des structures de gestion du foncier rural	32 000	0	3 000	29 000	0	0	0	0
Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures du code	1 170 000	0	20 000	350 000	350 000	350 000	100 000	0

rural								
Élaborer des SAF restants	1 500 000	0	500 000	500 000	500 000	0	0	0
Conduire un audit sur les textes régissant le foncier rural	22 000	0	3 000	19 000	0	0	0	0
Harmoniser les textes régissant le foncier rural	32 000	0	3 000	29 000	0	0	0	0
Renforcer les capacités des acteurs sur les textes harmonisés régissant le foncier rural	190 000	0	15 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Initier des conventions de partenariat avec les Institutions spécialisées pour assurer la formation sur la gouvernance foncière	1 503 500	0	0	503 500	500 000	500 000	0	0
TOTAL SOUS-PROGRAMME 1	4 486 000	3 000	577 500	1 465 500	1 385 000	885 000	135 000	35 000
Pourcentage		0%	12%	33%	31%	20%	3%	1%

IV.4.2. SOUS-PROGRAMME 2. ELARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DE SECURISATION ET RENFORCEMENT DE LA QUALITE DES ACTES DE PROPRIETE FONCIERE.

Le financement des activités du sous-programme 2 d'un montant global de quatre milliards huit cent millions cinq cent milles (4 800 500 000) F CFA est réparti à hauteur de 0% en année 1, 2% en année 2, 3% en année 3, 29% en année 4, 22% en année 5, 22% en année 6 et 22% en année 7 (tableau 20).

Tableau 20 Plan de financement par source de financement des activités du SP 2 (en millier de F CFA).

Actions	Coût Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Conduire une étude sur les besoins des acteurs ruraux en sécurisation foncière	32 000	0	3 000	29 000	0	0	0	0

Conduire une étude sur l'élaboration d'un référentiel sur la valeur de la terre	32 000	0	3 000	29 000	0	0	0	0
Élaborer un texte fixant les coûts de la délivrance des actes fonciers	134 500	0	0	0	134 500	0	0	0
Conduire un plaidoyer sur la force juridique des actes délivrés par les structures du code rural	10 000	0	0	0	2 500	7 500	0	0
Réformer les textes sur les modalités et procédures d'établissement des actes fonciers	112 000	0	32 000	40 000	40 000	0	0	0
Conduire une évaluation de la qualité des actes délivrés par rapport aux normes révisées	133 000	0	0	0	33 250	33 250	33 250	33 250
Développer un SIF les domaines fonciers privés des opérateurs ruraux	120 000	0	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	0
Faire l'état de lieux des mesures prises par l'Etat en matière d'accès des FJPH à la terre et renforcer les mécanismes, droit d'accès coutumier et moderne en proposant une révision des textes)	22 000	0	3 000	19 000	0	0	0	0
Informier et sensibiliser la communauté sur la nécessité que les FJPH accèdent au foncier rural	45 000	0	0	25 000	20 000	0	0	0
Promouvoir les opportunités d'accès à la terre des FJPH	4 160 000	0	0	0	1 160 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL SOUS-PROGRAMME 2	4 800 500	0	81 000	162 000	1 410 250	1 060 750	1 053 250	1 033 250
Pourcentage		0%	2%	3%	29%	22%	22%	22%

IV.4.3. SOUS-PROGRAMME 3. RENFORCEMENT DE LA SECURISATION DES DOMAINES FONCIERS DE L'ETAT.

Le financement des activités du sous-programme 3 d'un montant global de trois milliards cent soixante-quatre millions deux cent soixante mille (3 164 260 000) F CFA est réparti à hauteur de 2% en année 1, 19% en année 2, 15% en année 3, 19% en année 4, 17% en année 5, 16% en année 6 et 12 % en année 7.

Tableau 21. Plan de financement par source de financement des activités du SP 3 en millier de F CFA.

Actions	Coût Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Actualiser les textes sur le domaine Public et Privé de l'État	93 880	0	35 880	58 000	0	0	0	0
Opérationnaliser à l'échelle des Régions un SIF sur les espaces et ressources relevant du domaine Public et Privé de l'État	361 000	0	170 000	48 000	79 800	53 200	10 000	0
Appuyer la mise en place de 8 SITA	75 000	0	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0
Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des Actes de DUP	1 090 000	0	90 000	100 000	250 000	250 000	250 000	150 000
Réhabiliter, sécuriser et aménager des enclaves et aires de repos le long des couloirs de passage	1 508 000	77 000	277 000	230 800	230 800	230 800	230 800	230 800
Élaborer et adopter un texte déterminant les modalités de gestion des terres oasiennes	23 380	0	0	13 380	10 000	0	0	0
Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation sur la procédure d'expropriation	13 000	0	0	13 000	0	0	0	0
TOTAL SOUS-PROGRAMME 3	3 164 260	77 000	587 880	478 180	585 600	549 000	505 800	380 800
Pourcentage		2%	19%	15%	19%	17%	16%	12%

IV.4.4. SOUS-PROGRAMME 4. LUTTE CONTRE LES PHENOMENES D'ACCAPAREMENT DES TERRES.

Le financement des activités du sous-programme 4 d'un montant global d'un milliard huit cent vingt-quatre millions (1 824 000 000) F CFA est réparti à hauteur de 8% en année 1, 14% en année 2, 20% en année 3, 20% en année 4, 12% en années 5, 6 et 7 (tableau 21)

Tableau 22. Plan de financement par source de financement des activités du SP 4 (en millier de F CFA).

Actions	Coût Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	946 000	3 000	577 500	1 465 500	1 385 000	885 000	135 000	35 000
Appuyer l'installation effective des trois tribunaux du foncier rural	576 000	0	81 000	162 000	1 410 250	1 060 750	1 053 250	1 033 250
Renforcer les capacités des Chefs Traditionnels pour la gestion du foncier Rural	302 000	77 000	587 880	478 180	585 600	549 000	505 800	380 800
TOTAL SOUS-PROGRAMME 4	1 824 000	150 000	264 000	372 000	372 000	222 000	222 000	222 000
Pourcentage		8%	14%	20%	20%	12%	12%	12%

IV.4.5. SOUS-PROGRAMME 5. ANIMATION ET COORDINATION DE LA GOUVERNANCE DU FONCIER RURAL.

Le financement des activités du sous-programme 5 d'un montant global de deux milliards quatre cent cinquante-quatre millions (2 454 000 000) F CFA est réparti à hauteur de 10% en année 1, 23% en année 2, 19% en année 3, 13% en année 4, 12% en années 5, 6 et 11% en année 7 (tableau 22).

Tableau 23 Plan de financement par source de financement des activités du SP 5 (en millier de F CFA).

Actions	Coût Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	775 000	75 000	200 000	200 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Réaliser et valider une étude sur la création du fonds National pour la mise en œuvre de la PFR	37 500	0	37 500	0	0	0	0	0
Organiser une table ronde pour la mobilisation de financement et communiquer les résultats	122 500	0	62 500	15 000	15 000	15 000	15 000	0
Mise en œuvre plan de suivi-évaluation	450 000	0	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Rendre fonctionnel l'observatoire du foncier rural	92 000	26 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Mise en œuvre du plan de communication	977 000	135 000	180 000	170 000	132 000	120 000	120 000	120 000
TOTAL SOUS-PROGRAMME 5	2 454 000	236 000	566 000	471 000	308 000	296 000	296 000	281 000
Pourcentage		10%	23%	19%	13%	12%	12%	11%

IV.4.6. SYNTHÈSE DU PLAN DE FINANCEMENT PAR ANNÉE

Le financement des activités des cinq sous-programmes d'un montant global de seize milliards sept cent vingt-huit millions sept cent soixante mille (16 728 760 000) F CFA est réparti à hauteur de 3% en année 1, 12% en année 2, 18% en année 3, 24% en année 4, 18% en année 5, 13% en année 6 et 12 % en année 7. Le niveau des montants planifiés par années montre que la mise en œuvre du PA-PFR 2020-2026 commencera avec des montants réduits les années 1 et 2 avant d'atteindre sa vitesse de croisière au cours des années 3, 4 et 5 et enfin amorcer une diminution les années 6 et 7 (tableau 23).

Tableau 24 Plan de financement par source de financement des sous-programmes (en millier de F CFA)

SOUS-PROGRAMME	Coût Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
SOUS-PROGRAMME 1	4 486 000	0	531 500	1 465 500	1 385 000	885 000	135 000	35 000
SOUS-PROGRAMME 2	4 800 500	0	81 000	162 000	1 410 250	1 060 750	1 053 250	1 033 250
SOUS-PROGRAMME 3	3 164 260	77 000	587 880	478 180	585 600	549 000	505 800	380 800
SOUS-PROGRAMME 4	1 824 000	150 000	264 000	372 000	372 000	222 000	222 000	222 000
SOUS-PROGRAMME 5	2 454 000	236 000	566 000	471 000	308 000	296 000	296 000	281 000
TOTAL GENERAL	16 728 760	463 000	1 930 380	2 933 680	4 045 850	2 997 750	2 197 050	1 952 050
Pourcentage		3%	12%	18%	24%	18%	13%	12%

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

V.1. MECANISME DE PILOTAGE DU PLAN D' ACTIONS

Les conclusions tirées de la mise en œuvre du code rural et du processus de formulation de la PFR imposent d'aborder les questions foncières rurales de manière autrement plus globale, déterminée, participative, coordonnée et planifiée. Dans cette logique le pilotage de la mise en œuvre de la PFR sera confié à une instance politique de niveau élevé qui devrait être défini d'après les résultats de l'étude sur le niveau d'ancrage planifié en SP1.

Le Plan d'actions 2021-2027 prévoit dans ce sous-programme 1 de réaliser cette étude pour notamment : (i) construire un argumentaire soutenant le rehaussement de l'ancrage de l'institution en charge de la gestion du foncier rural, (ii) déterminer la composition, les attributions et des modalités de fonctionnement de la future institution.

Le sous-programme 5 dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication a planifié un paquet d'activités de plaidoyers, d'influence politique (lobbying) et des séminaires gouvernementaux pour construire et renforcer le portage politique et stratégique de la mise en œuvre de la PFR et plus spécifiquement du plan d'actions.

V.2. MECANISMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

La PFR prône une approche de financement multi-acteurs. Toutefois elle relève l'inclusion des politiques publiques dans les attributs de la souveraineté nationale. C'est pourquoi elle indique clairement que *«les contributions de l'État devront être les plus conséquentes afin d'assurer la réalisation de nombreux et importants volets de la PFR sans risque de blocage du fait de l'absence éventuelle de financements extérieurs»*. La mobilisation des ressources financières pour le financement de la PFR se veut donc un processus de programmation, de mobilisation et de pérennisation des financements tout le long du processus de mise en œuvre.

Le plan d'action 2021-2027 d'un montant global de seize milliards sept cent vingt-huit millions sept cent soixante mille (16 728 760 000) F CFA sera essentiellement financé à travers ;

- Le budget National intégrant la contribution de l'État et des projets inscrits dans le Programme Prioritaire de Performance ou lois de finances pour un montant de 5 176 116 000 F CFA soit 31% du montant global. Ce taux de contribution au niveau du premier plan d'action septennal est appréciable et peut être rehaussé lors des prochains plans d'actions septennaux;
- Les Contributions des Partenaires Techniques et Financiers et des Organisations Non-Gouvernementales sont planifiées pour un montant de 10 555 806 000 F CFA soit 63% du montant global. Ce taux montre une contribution importante attendue des PTF et des ONG pour mettre en œuvre les actions prioritaires de la PFR. Il est conforme à la hiérarchie actuelle de leur place dans le financement des activités du Code Rural. Il faut

aussi noter que le financement des études a été positionné de manière privilégiée au niveau de cette source de financement.

- Les Collectivités comprenant dans le contexte actuel les Communes et les Régions pour un montant de 996 838 000 F CFA correspondant à 6% du montant total. Ce taux relativement faible reflète les capacités contributives des collectivités qui resteront limitées avant l'avènement d'un transfert réel des ressources et des compétences.

La mobilisation de ces financements se fera dans le court et moyen terme à travers:

- Une communication et un plaidoyer soutenus pour amener l'Etat à affirmer sa volonté de réaliser sa politique foncière par une contribution significative en ressources propres et une mobilisation systématique des ressources extérieures ;
- L'organisation de tables rondes pour partager, convaincre et rassurer les partenaires techniques et financiers sur la pertinence et l'efficacité de la PFR et de son plan d'action ;
- L'organisation de sessions annuelles de partage des résultats de la mise en œuvre du plan d'action pour rassurer tous les acteurs partenaires sur le processus et pérenniser leurs financements et son efficacité.

Dans le long termes, la stratégie de financement de la PFR prévoit la création d'un fonds national. Pour asseoir les bases de la création de ce fonds le Plan d'actions 2021-2027 a inscrit dans son sous-programme 5 une étude à réaliser et valider en vue de la création de ce fonds.

V.3. MECANISMES D'EXECUTION DES ACTIONS

L'exécution des actions de mise en œuvre devra se conformer aux principes intrinsèques et transversaux définis par la PFR à savoir :

- Les principes directeurs intrinsèques : i) la concertation avec l'ensemble des acteurs, ii) l'équité, iii) la proximité, la subsidiarité et la responsabilisation, iv) la différenciation, v) la légalité et vi) l'opérationnalité ;
- Les principes directeurs transversaux : i) la gestion anticipée et efficace des conflits, ii) la modernisation des systèmes d'exploitation et la création des conditions incitatives aux investissements, iii) La gestion intégrée, durable et conservatoire des ressources naturelles, iv) l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience des communautés et v) la réduction des disparités territoriales de développement.

Le plan d'actions 2021-2027 retient également la Gestion Axée sur le Résultats (GAR) comme principe et outil de travail des services publics de l'Etat du Niger. Il intègre également le respect des engagements régionaux et internationaux du Niger concernant le foncier relativement aux CLD et DV/GRRF.

La mise en œuvre des actions des cinq sous programmes du plan d’actions 2021-2027 se feront conformément aux directives d’élaboration et d’exécution des lois de finances du pays dont les principales sont :

- directive relative aux lois de finances ;
- directive relative au code de transparence ;
- directive relative au règlement Général sur la comptabilité publique ;
- directive relative au plan comptable de l’État ;
- directive relative au tableau des opérations financières de l’État (TOFE) ;

- directive relative au régime financier des collectivités publiques ;
- directive relative à la comptabilité matière.

Le Plan d’actions 2021-2027 sera décliné en Document de Programmation Pluriannuelle Budgétaire des Dépenses (DPPD) triennal des Projets Annuel de Performance (PAP) à travers la budgétisation des Autorisations d’Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP). La budgétisation qui en résulte, consiste à inscrire les sous-programmes et les actions dans la loi des finances en respectant la nomenclature budgétaire.

L’exécution des actions du plan sera coordonnée transitoirement par le Secrétariat Permanent du Comité National du Code Rural et selon les responsabilités des acteurs et institutions décrites dans le tableau 25.

Tableau 25 Responsabilité des acteurs dans l’exécution du plan d’action.

Niveau	Acteurs/institutions	Responsabilité
National	Structure de tutelle et Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage, orientation - Suivi-évaluation globale - Mobilisation et mis à disposition des fonds - Adoption des textes réglementaires - Autres responsabilités définies par les textes instituant le fonctionnement et les attributions des institutions
	Comité Technique National	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d’ouvrage déléguée - harmonisation des textes juridiques - validations des textes - validation des dossiers (projets, manuel, etc.) préparés par le Secrétaire Permanent à soumettre à l’instance de pilotage ; - suivi des performances du Secrétariat Permanent - Autres responsabilités définies par les textes
	Secrétariat Permanent	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des rencontres du Comité Technique et de l’instance de pilotage - Coordination des activités - Elaboration des projets de textes - Application des textes - Suivi-évaluation technique - Appui conseils aux différents acteurs - Fourniture de service et instrument de la mise en œuvre - Autres responsabilités définies par les textes

	Partenaires Techniques et Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au financement - Appui technique
	Opérateurs Ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la réalisation des instruments et leur suivi-évaluation - Application des textes - Contribution à la planification et au suivi des activités ; - Informations sur la mise en œuvre - Autres responsabilités définies par les textes
Région	Autorités	<ul style="list-style-type: none"> - Portage et animation des activités au niveau régional (SAF notamment) - capitalisation - Suivi-évaluation régional - Application des textes - Autres responsabilités définies par les textes
	Structures régionales en charge de la mise en œuvre et services techniques régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - Appui- Conseil, assistance technique aux acteurs régionaux - Application des textes à l'échelle régionale - Planification et suivi-régional de la mise en œuvre au Niveau régional - Autres responsabilités définis par les textes
	Partenaires Techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Financement et appui technique
	Société Civile-Populations	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'exécution des activités - Contribution au suivi-évaluation - Interpellation sur la mise en œuvre - Application des textes
Département	Autorités	<ul style="list-style-type: none"> - Portage et animation des activités au niveau départemental (SAF notamment) - capitalisation - Suivi-évaluation départemental - Application des textes - Autres responsabilités définies par les textes
	Structures départementales en charge de la mise en œuvre et services techniques départementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Appui- Conseil, assistance technique aux acteurs départementaux - Application des textes à l'échelle départementale - Planification et suivi-départemental de la mise en œuvre au Niveau régional - Autres responsabilités définis par les textes
	PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Financement et appui technique
	Société Civile-Populations	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'exécution des activités - Contribution au suivi-évaluation - Interpellation sur la mise en œuvre - Application des textes

Communes	Autorités	<ul style="list-style-type: none"> - Portage et animation des activités au niveau communal ; - Mobilisation et mise à dispositions des fonds pour l'exécution des activités à l'échelle communale - capitalisation - Suivi-évaluation à l'échelle communale - Application des textes - Autres responsabilités définies par les textes
	Structures communales en charge de la mise en œuvre et les services techniques communaux	<ul style="list-style-type: none"> - Appui- Conseil, assistance technique aux acteurs départementaux - Application des textes à l'échelle départementale - Planification et suivi communal de la mise en œuvre - Autres responsabilités définis par les textes
	PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Financement et appui technique
	Société Civile- Populations	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'exécution des activités - Contribution au suivi-évaluation - Interpellation sur la mise en œuvre - Application des textes

Dans un souci de cohérence, la maîtrise d'œuvre des activités sera assurée par les institutions compétentes selon leurs attributions ou désignées comme telles. Les défis de l'inclusion et de la participation effective des acteurs à la mise en œuvre seront systématiquement relevés à travers la responsabilisation, le dialogue et le renforcement des capacités.

V.4. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D'ACTION

La PFR assigne au suivi-évaluation les objectifs de capitaliser les résultats, les traiter et les interpréter en rapport avec les indicateurs de réalisation des activités mais aussi de les apprécier afin d'opérer les ajustements nécessaires dans le pilotage des sous-programmes.

Le suivi-évaluation du plan d'actions 2021-2027 sera assuré par l'instance technique de coordination de la mise œuvre à travers une cellule créée à cet effet. Cette cellule aura pour mission d'animer le dispositif de suivi-évaluation en vue de capitaliser toutes les informations utiles et utilisables comme support d'aide à la prise de décision par les différents acteurs chargés de la gouvernance du foncier rural selon les dimensions suivantes :

- Le suivi physique du niveau de réalisation des activités qui consiste à déterminer si l'exécution physique se fait conformément aux prévisions à travers l'indicateur Taux de Réalisation Physique (TRP);
- Le suivi calendaire du processus de réalisation des activités qui consiste à déterminer si les activités se réalisent conformément aux durées et délais prévus à travers le Taux de Réalisation Calendaire (TRC);
- Le suivi financier de la réalisation des activités qui consiste à déterminer si les activités se réalisent conformément aux coûts prévus. Pour ce faire les indicateurs utilisés sont le

Taux de Mobilisation des Ressources Financières (TMF) et le Taux de Réalisation Financière (TRF);

- Le suivi qualitatif du processus de réalisation des activités qui consiste à déterminer si les activités se réalisent conformément aux normes et spécifications techniques prévues surtout par rapport à la délivrance des actes de la gouvernance foncière. Le suivi qualitatif permet aussi d'apprécier la fonctionnalité des acteurs et institutions de la mise en œuvre, d'identifier l'importance et l'occurrence des facteurs affectant l'avancement des activités et la pertinence des mesures proposées pour éliminer ou minimiser les risques qui entravent l'exécution des activités ;
- Le suivi des résultats enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des activités qui consiste à i) faire l'inventaire des produits livrés aux bénéficiaires et ii) observer les changements à moyen terme sur les bénéficiaires directs et à long terme sur la communauté et son environnement suite à l'utilisation des produits livrés. Le suivi des résultats sera fait à travers un dispositif spécifique qui capitalisera les résultats en termes de produits, effets et impact induits par la réalisation des activités. Pour ce faire chaque résultat sera suivi par les indicateurs consignés dans le cadre de la mesure des résultats (voir annexe 5).

L'activité de suivi du processus de mise en œuvre et de suivi des résultats doit permettre d'élaborer le Rapport Annuel de Performance (RAP). En plus de la prise en charge des cinq dimensions du suivi du processus et des résultats, le dispositif de suivi-évaluation prendra en charge les activités suivantes :

- La planification annuelle des activités de gouvernance du foncier rural qui aboutira à l'élaboration d'un plan de travail annuel et triennal conformément au processus d'établissement du budget-programme de l'État;
- Le bilan semestriel et annuel qui consiste à faire le point des réalisations par rapport au plan de travail annuel afin d'identifier les difficultés et contraintes et apporter les ajustements nécessaires pour garantir une exécution performante (efficace et efficiente) du plan d'action ;
- L'évaluation à mi-parcours du plan d'action avec pour objectifs d'apprécier i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus, ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts et iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre ;
- L'évaluation finale du plan d'action avec pour objectifs d'apprécier à l'échéance i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus, ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts et iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre.

Les bilans semestriel et annuel seront établis sur la base des indicateurs de suivi du processus de mise en œuvre des activités (suivi physique, financier, calendaire, qualitatif) et des indicateurs de suivi de résultats (produits, effets, impact) consignés dans le cadre logique. Les évaluations à mi-parcours et finale utiliseront quant à elles les critères classiques d'évaluation à

savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité et d'autres indicateurs identifiés par la méthodologie d'évaluation.

Un manuel de suivi-évaluation sera élaboré pour préciser les informations outils et les relations fonctionnelles entre les différents volets de suivi-évaluation. Ce manuel précisera davantage les relations de partage des informations entre le dispositif de suivi-évaluation du plan d'actions 2021-2027 avec les systèmes d'information en édification (Système d'Information Foncière - SIF, Système d'Information des Terres Restaurées - SITR) et les données capitalisées par l'Observatoire multi-acteurs sur le foncier rural. Ceci qui implique le développement et la gestion de bases de données sur le long terme.

Le SIF capitalise à travers le suivi de la mise en œuvre des SAF, la localisation, les superficies et les vocations des différents types d'espaces fonciers et ressources naturelles (individuelles et partagées) telles que les champs, les couloirs de passage, les aires de pâturage, les enclaves pastorales, les forêts, les points d'eau, etc. Il capitalise également à travers le rapportage des données du dossier rural qui enregistre toutes les informations issues des processus de sécurisation foncière notamment les actes de transaction foncière à caractère définitif (attestation de détention coutumière, attestation de donation et/ou de vente, titre de propriété) et des actes de transaction foncière à caractère temporaire (contrat prêt, de location, de gage).

Sans être exhaustif, les informations collectées sont:

- Le nom et adresse de la personne prétendant un droit foncier de propriété coutumière ;
- La date de dépôt de la demande de constatation ;
- Le numéro et la date de l'enregistrement au Dossier Rural ;
- Le numéro du récépissé et sa date de délivrance ;
- Le contenu du dossier introduit à l'appui de la demande ;
- L'emplacement de la propriété, ses caractéristiques avec intégration du croquis déposé ;
- La date d'engagement de la procédure de constatation par la Commission foncière ;
- Les informations sur la vocation de la terre et son état de mise en valeur ;
- Les personnes présentes à la constatation ;
- Les oppositions enregistrées ;
- Un résumé du procès-verbal de la commission ;
- Les références de l'attestation de propriété délivrée ;
- La date de transmission du dossier aux services des domaines pour immatriculation de la terre;

Le SITR capitalise quant à lui des informations en lien avec les superficies identifiées en matière de terres restaurées selon leur affectation en trois catégories : terres agricoles, terres pastorales et terres sylvicoles. A ce niveau les types d'informations rapportées sont :

- La superficie des terres suivant leur vocation ;
- La géolocalisation des terres suivant leur vocation ;
- Le géo référencement des terres réhabilitées / restaurées ;
- Les types de réhabilitation / restauration effectuée ; etc.
- Les superficies récupérées par région et par vocation ;

- Les superficies récupérées par département et par vocation ;
- Les superficies récupérées par commune et par vocation ;
- Les superficies récupérées par années et leur évolution ;
- Superficies traitées par type d'ouvrage ;

V.5. OBSERVATOIRE MULTI-ACTEURS DU FONCIER RURAL.

La PFR a prévu la mise en place d'un observatoire multi-acteurs du foncier rural pour servir d'outil d'alerte et d'aide à la prise de décision stratégique. Les champs d'observation et les priorités d'interventions sont à définir à travers deux études complémentaires à savoir : une étude de faisabilité et une étude de mise en place.

Le rapport final de l'étude de faisabilité de mars 2020 a conclu à la nécessité de mettre en place un observatoire multi-acteurs du foncier rural qui se caractérise par :

- Un espace de dialogue multi-acteurs et de débat démocratiques animé et géré par l'État, les acteurs de la société civile, l'Université, le secteur privé etc.
- Un dispositif dynamique bénéficiant d'un cadre légal et d'un portage politique et financier fort de l'État ;
- Une impartialité et neutralité dans le suivi-évaluation de la politique foncière ;
- Des contributions spécifiques au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PFR à travers le suivi d'indicateurs pertinents et facilement mesurables ;

Ainsi l'observatoire aura un rôle transversal et déterminant dans l'animation des sous-programmes et pour se faire il est prévu d'appuyer son opérationnalisation à travers trois activités se rapportant à : i) le lancement des activités de l'observatoire ; ii) l'appui à l'opérationnalisation de l'observatoire ; iii) des appuis aux OP pour réaliser des actions stratégiques de plaidoyer et/ou de pressions en lien avec des résultats de l'observatoire (2 actions par an).

L'étude de mise en place de l'observatoire et le manuel de suivi-évaluation préciseront davantage le champ d'actions de l'observatoire et les relations fonctionnelles entre l'observatoire et les autres instances d'animation du dispositif de suivi-évaluation.

V.6. PLAN DE COMMUNICATION.

Le PA-PFR 2021-2027 intègre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication chaque année qui sont eux-mêmes issus d'une stratégie de communication visant à i) mettre toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la PFR au même niveau d'information pour qu'elles s'impliquent totalement et assurent une bonne coordination des activités, ii) améliorer la visibilité du processus en faisant connaître la PFR et sa mise en œuvre à tous les acteurs et au grand public, iii) contribuer à la réussite de la mise en œuvre de la PFR : informer, sensibiliser, mobiliser et engager les différents acteurs et iv) conduire le plaidoyer en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de la PFR ainsi que la mobilisation des ressources requises.

Les plans annuels de communication seront exécutés à travers des activités qui se rapportent à i) la conception et la diffusion des supports de communication, ii) l'organisation des séances d'information et sensibilisation, iii) la conception et la diffusion des émissions radio-télévisées en collaboration avec des médias aux niveaux national et local et iv) à l'organisation des rencontres de plaidoyer au niveau des parties prenantes. Les campagnes d'information, de formation et de sensibilisation porteront en priorité sur les thèmes liés à i) la sécurisation des droits fonciers des populations et opérateurs ruraux, ii) la gestion des domaines et des

ressources partagées et iii) la mise en place de dispositifs de régulation des marchés fonciers et des dynamiques foncières porteuses de conflits.

La stratégie et le plan de communication de la PFR qui sont en cours d'élaboration seront exécutés par une cellule de communication de la structure de mise en œuvre de la PFR. Elle aura pour responsabilité principale de mettre en œuvre la stratégie de communication et de la décliner en plans de communication annuels.

VI. LISTE DES ANNEXES.

Annexe 1. Inventaires des textes régissant le cadre institutionnel et juridique susceptible d'être réviser

Annexe 2. Matrice FFOM issue des évaluations de la gouvernance foncière

Annexe 3. Chaine des résultats du PA-PFR 2021-2027

Annexe 4. Cadre de mesure des résultats

ANNEXE 1. INVENTAIRE DES TEXTES REGISSANT LE CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE REVISES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION

Textes régissant les structures du code rural.

- Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural (POCR) ;
- Loi n° 2015-01 du 13 janvier 2015, portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger ;
- Décret n° 97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des RNR ;
- Décret n° 97-008/PRN/MAG/EL du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des POCR ;
- Arrêté n° 098/MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières des communes, des villages ou tribus ;
- Arrêté N° 013 /MDA/CNCR/SP du 19 avril 2006 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des Secrétariats Permanents Régionaux du Code Rural ;

Textes régissant les terres restaurées.

- L'ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993, portant principes d'orientation du code rural ;
- La loi n°2004 - 040 du 08 juin 2004, portant régime forestier au Niger ;
- Le décret n°2018-191 du 16 mars 2018, déterminant les conditions d'application de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- Le décret portant organisation du Ministère chargé de l'environnement ;
- 97-08 du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural ;
- Le décret n°2016-075 du 26 janvier 2016, portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement ;
- Le décret n° 2016 - 076 du 26 janvier 2016, portant transfert des compétences et des ressources aux régions collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation, de l'hydraulique et l'environnement ;
- L'arrêté n°00024 du 15 mars 2017, portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux communes en matière de l'environnement et des eaux et forêts ;
- L'arrêté 00025 du 15 mars 2017, portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux régions collectivités territoriales en matière de l'environnement et des eaux et forêts.

Textes régissant le foncier pastoral :

- Loi n° 61-05 du 26 mai 1961 fixant une limite nord des cultures ;
- Loi n° 61-06 du 27 mai 1961 érigeant en zone de modernisation pastorale, la zone Sahélienne d'Élevage Élevage située au Nord de la limite légale des cultures ;
- L'Ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993, portant principes d'orientation du code rural
- L'Ordonnance n° 2010-029 du 20 mai 2010, relative au Pastoralisme ;
- Le Décret n° 97-007/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs ;
- Le Décret 97-367 du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural ;

- 97-08 du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural :

Textes régissant les domaines de l'État et des Particuliers

- Loi n° 61-30 du 19/7/61, portant confirmation et expropriation des droits fonciers coutumiers dans la République du Niger ;
- Loi n° 61-37 du 24 novembre 1961, réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation, modifiée et complétée par la loi n° 2008-37 du 10 juillet 2008 ;
- Loi n° 64-16 du 16 juillet 1964 incorporant au domaine privé de l'État les terrains et immeubles immatriculés non mis en valeur ou abandonnés ;
- Ordonnance. n° 59-113/PCN du 11 juillet 1959, portant réglementation des terres du domaine privé de l'État ;
- L'ordonnance n°93-015 du 02 mars 1993, portant principes d'orientation du code rural ;
- Décret 97-367 du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers au Dossier Rural ;
- 97-08 du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural.

ANNEXE 2. MATRICE FFOM ISSUE DES EVALUATIONS DE LA GOUVERNANCE FONCIERE

Dimension de la Gouvernance Foncière		
Juridique	Institutionnel	Sécurisation des Opérateurs
Forces		
<ul style="list-style-type: none"> - un arsenal juridique du foncier rural riche et varié qui comporte plusieurs textes législatifs et réglementaires ; - la reconnaissance de la coutume comme source de droit ; - un texte principal POCR fixant le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales ; - des textes complémentaires découlant des POCR ; - un Processus participatif a caractérisé l'élaboration et l'adoption de certains textes notamment POCR et l'Ordonnance relative au pastoralisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le CNCR regroupe en son sein l'ensemble des ministères en charge du secteur du développement rural ; - Le caractère inclusif et participatif du fonctionnement des structures de mise en œuvre ANACO, Comité Scientifique pour animer et évaluer les structures de mise en œuvre ; - taux de couverture des structures sur le territoire national assez satisfaisant - un niveau d'équipement des structures jugé acceptable dans certaines localités 	<ul style="list-style-type: none"> - offre d'actes de transactions assez variée et différenciée : Actes à caractère définitif et actes à caractère temporaire - processus de sécurisation de proximité - coût relativement faible des actes ; - la Publicité foncière pour garantir la transparence et la fiabilité ; - les questions et réponses sur le code rural pour expliquer d'un langage simple les procédures de sécurisation ; - le SAF et le Dossier rural ; - le manuel des procédures ;
Faiblesses		
<ul style="list-style-type: none"> - les lacunes et limites propres à chacun des textes du domaine foncier ; - des domaines de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) peu ou pas couverts : statut des terres aménagées par la puissance publique ; - les contradictions ou le faible niveau d'intégration existant entre ces différents textes ; - l'octroi des concessions rurales - l'ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 renferme elle aussi des termes et concepts à définition dont le contenu est approximatif ou imprécis ; - l'inapplicabilité de certaines dispositions des textes. - la non-opérationnalisation des tribunaux du foncier rural 	<ul style="list-style-type: none"> - des dysfonctionnements des institutions publiques qui ont en charge, la gestion du foncier rural : Absence de rencontre du CNCR, autarchie dans le fonctionnement du SP/CNCR - le faible niveau de couverture des COFOB ; - la faiblesse de la dotation financière de l'État, ou son absence sur un temps plus ou moins long ; - l'insuffisance de moyens matériels et logistiques, de locaux appropriés et de personnel ayant les qualifications appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> - la méconnaissance des textes législatifs et réglementaires ; - l'insuffisance des missions de contrôle de mise en valeur par les commissions foncières ; - le manque de formation des autorités titulaires de pouvoir de police rurale ; - l'interférence des politiciens et autres élus locaux dans la gestion des ressources naturelles rurale ; - l'absence et/ou les insuffisances dans les processus SAF et la tenue du dossier rural
Opportunités		
<ul style="list-style-type: none"> - le Processus de formulation de la PFR ; - I3N - les appels des acteurs à conduire un processus de relecture des textes du Code rural - Les Engagement dans le Cadre des CLD et DV, - Le Processus SAF en cours ; - L'observatoire - Budget Programme 	<ul style="list-style-type: none"> - le Processus de formulation de la PFR - I3N - les appels des acteurs pour l'opérationnalité des structures du code rural - les Engagement du Niger dans le Cadre des CLD et DV - le Processus SAF en cours ; - l'observatoire - Budget Programme 	<ul style="list-style-type: none"> - le Processus de formulation de la PFR ; - I3N - les appels des acteurs pour une sécurisation effective des opérateurs - les Engagement du Niger dans le Cadre des CLD et des DV ; - l'observatoire - Budget Programme - les PTF intervenant dans le Secteur Rural

<ul style="list-style-type: none"> - Le PTF intervenant dans le Foncier Rural intervenant dans le secteur rural 	<ul style="list-style-type: none"> - les PTF intervenant dans le secteur rural 	<ul style="list-style-type: none"> -
Menaces		
<ul style="list-style-type: none"> - la méconnaissance des textes - l'inapplicabilité des certaines dispositions de textes - des interventions politiques favorisant la violation des textes ; - l'absence de police rurale - l'inapplicabilité de certaines dispositions des textes - les cultures dites de subsistance des pasteurs, et les cultures des oasis qui s'étendent aujourd'hui à toutes les vallées et les lits des cours permanents et semi-permanents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de financement et de personnels qualifiés - Non-respect des textes dans la mise en place des structures ; - Absence d'équipements indispensables à l'accomplissement des attributions ; - Faible appropriation des structures par les populations ; - Interférence dans les attributions des autorités traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance des textes - l'interférence des politiciens et autres élus locaux dans la gestion des ressources naturelles rurale ; - les remises en cause des vocations légales de certains espaces et ressources ; - les obstructions et empiètement sur les espaces partagées notamment pastoraux ; - Le non-respect des inventaires des espaces et ressources réalisés par les Cofos ; - le non-respect des dispositions des textes en matière de sécurisation ; - l'absence des SAF ; - le non-respect des vocations et droits définis dans le SAF de Dosso .

ANNEXE 3. CHAINE DES RESULTATS DU PA-PFR 2021-2027.

SP	ACTIONS	PRODUITS	EFFETS SPECIFIQUES	EFFETS GLOBAUX	IMPACT	
SP1	Conduire une étude sur le niveau d'ancrage approprié de la future institution chargée d'animer la gouvernance du foncier rural	Les textes régissant la future institution sont élaborés, signés, publiés, diffusés et appliqués	Le cadre institutionnel et juridique de la gouvernance du foncier rural est renforcé	L'offre de service des structures du code rural aux opérateurs ruraux est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible	Les opérateurs ruraux, les collectivités et l'État exploitent leurs domaines fonciers ruraux de manière sécurisée, rationnelle et durable dans un climat social apaisé	
	Adoption des textes de création et des statuts par le gouvernement					
	Étude de révision des textes sur l'organisation, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des structures du code rural	Les textes régissant les structures du code rural sont élaborés, signés, publiés, diffusés et appliqués				
	Audit sur les textes régissant le foncier rural	Les textes régissant le foncier rural sont harmonisés, publiés, diffusés et appliqués				
	Harmonisation des textes régissant le foncier rural					
	Renforcer les capacités techniques et logistiques des structures du code rural	Un plan de renforcement des capacités techniques et logistiques est élaboré et mis en œuvre (mécanisme de financement)				Les capacités techniques et logistiques des structures du code rural sont renforcées
	Renforcer les capacités des institutions sur les textes harmonisés régissant le foncier rural					
	Initier des conventions de partenariat avec les Institutions spécialisées pour assurer les formations sur la gouvernance foncière					
	SP2	Conduire une étude sur les besoins des acteurs ruraux en sécurisation foncière				Les types et formes de sécurisation attendues par les acteurs sont définis et les modalités et procédures de délivrance des actes de sécurisation du foncier rural sont clarifiées et assouplies
Conduire une étude sur l'élaboration d'un référentiel sur la valeur de la terre						
Élaborer un texte fixant les coûts de la délivrance des actes fonciers						
Conduire un plaidoyer sur la force juridique des actes délivrés par les structures du code rural		La crédibilité et la reconnaissance des actes de				

	Réformer les textes sur les modalités et procédures d'établissement des actes fonciers	sécurisation foncière délivrés aux opérateurs ruraux sont renforcées	dans la gouvernance du foncier rural				
	Conduire une évaluation de la qualité des actes déjà délivrés par rapport aux nouvelles normes						
	État de lieux des mesures prises par l'Etat en matière d'accès des FJPH à la terre et renforcer les mécanismes, droit d'accès coutumier et moderne)	Les modalités et opportunités d'accès des FJPH sont renforcées et valorisées					
	Informier et sensibiliser la communauté sur la nécessité que les FJPH accèdent au foncier rural						
	Promouvoir les opportunités d'accès des FJPH à la terre						
SP3	Actualiser les textes sur les domaines public et privé de l'Etat	Les textes régissant les domaines public et privé de l'Etat sont actualisés, signés, publiés, diffusés et appliqués	Les cadres juridiques, de rapportage et de contrôle citoyen de la gouvernance du foncier rural sont renforcés	La gestion des domaines fonciers de l'État et des collectivités est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible			
	Élaboration et adoption d'un texte déterminant les modalités de gestion des terres oasiennes						
	Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation sur la procédure d'expropriation						
	Opérationnaliser à l'échelle des Régions un SIF sur les espaces et ressources relevant du domaine Public et Privé de l'État	Les outils de collecte des informations et de vérification des informations sur les domaines fonciers de l'État sont mis en place et valorisés					
	Appuyer la mise en place de SITR dans les 8 régions						
	Opérationnaliser un observatoire sur le foncier rural (OFR)						
		Réhabiliter, sécuriser et aménager des enclaves et aires de repos le long des couloirs			Les insuffisances en matière de sécurisation et d'aménagement des domaines foncier public et privé de l'Etat sont identifiées et corrigées	Les cadres de prise en charge de la gestion des domaines fonciers de l'État sont mis en place et opérationnalisés	
		Élaborer et mettre en œuvre des Projets spécifiques de mise en œuvre des SAF					
	Élaborer et mettre en œuvre un projet pilote pour la délivrance des Actes de DUP						
	Conduire des campagnes d'information et de sensibilisation sur le phénomène d'accaparement des domaines fonciers de l'État						
SP4	Mettre en place et rendre fonctionnel un comité chargé de la résolution de l'accaparement des Terres	Les cas d'accaparement des domaines fonciers public et privé de l'Etat sont inventoriés et corrigés					
	Appuyer l'installation effective des trois tribunaux du foncier rural						
	Renforcer les capacités des Chefs Traditionnels pour la gestion du foncier Rural						

ANNEXE 4. CADRE DE MESURE DES RESULTATS

HIERARCHIE DES RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS	Méthode de collecte	Fréquence de collecte	Structure responsable
IMPACT				
Les opérateurs ruraux, les collectivités et l'Etat exploitent leurs domaines fonciers ruraux de manière sécurisée, rationnelle et durable dans un climat social apaisé	Taux de perception des opérateurs ruraux par rapport à la sécurisation des propriétés foncières individuelles	Sondage sur la base d'une grille de perception auprès des opérateurs ruraux	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Taux de perception des responsables de l'Etat par rapport à la sécurisation des domaines fonciers de l'Etat et des ressources partagées	Sondage sur la base d'une grille de perception auprès des responsables représentants de l'Etat au niveau décentralisé	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Taux de perception des opérateurs ruraux par rapport à la quiétude sociale	Sondage sur la base d'une grille de perception auprès des opérateurs ruraux	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Taux de réduction des conflits fonciers	Exploitation des rapports des structures en charge de la police rurale et des tribunaux du foncier	Une fois par an	
EFFETS GLOBAUX				
L'offre de service des structures du code rural aux opérateurs ruraux est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible	Niveau de satisfaction des opérateurs ruraux par rapport aux modalités et procédures d'obtention par type d'actes fonciers	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des opérateurs ruraux	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Taux de sécurisation des propriétés foncières individuelles par type d'actes fonciers	Pointage des actes de sécurisation foncière et calcul du rapport entre les actes délivrés et les demandes réceptionnées	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
La gestion des domaines fonciers de l'Etat et des collectivités est améliorée de manière efficace, efficiente et crédible	Taux de satisfaction des responsables de l'État sur la maîtrise du domaine de l'État	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des responsables représentants de l'Etat au niveau décentralisé	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Taux de sécurisation des domaines fonciers de l'État par type de domaines	Pointage des actes de sécurisation foncière et calcul du rapport entre les actes délivrés et les demandes réceptionnées	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
EFFETS SPECIFIQUES				
Le cadre institutionnel et juridique de la gouvernance du foncier rural est renforcé	Niveau de satisfaction des acteurs institutionnels sur la qualité du cadre institutionnel de gouvernance foncière	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des responsables des structures du code rural	Une fois par an	Cellule de Suivi-Evaluation

	Niveau de satisfaction des acteurs institutionnels sur la qualité du cadre juridique de gouvernance foncière	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des responsables des institutions concernées par le foncier rural	Une fois par an	Cellule de Suivi-Evaluation
Les capacités techniques et logistiques des structures du code rural sont renforcées	Niveau de fonctionnalité des structures du code rural	Sondage sur la base d'une grille de niveau de fonctionnalité auprès des responsables des structures du code rural	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Niveau de satisfaction des usagers sur les capacités des structures du code rural	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des usagers des structures du code rural	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
La qualité des actes de sécurisation foncière délivrés par les structures du code rural aux opérateurs ruraux est renforcée et reconnue	Niveau de satisfaction des opérateurs ruraux sur la qualité des actes fonciers délivrés par les structures du code rural	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des opérateurs ruraux	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Niveau de satisfaction des acteurs institutionnels sur la qualité des actes fonciers délivrés par les structures du code rural	Sondage sur la base d'une grille de niveau de satisfaction auprès des responsables représentants de l'État	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
Le cadre juridique, de rapportage et de contrôle citoyen de la gouvernance du foncier rural sont renforcés	Niveau d'appropriation et d'application des dispositions du cadre juridique	Pointage des structures du code rural adoptant le cadre juridique et calcul du taux par rapport au nombre total des structures	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Niveau de fonctionnalité et de valorisation des dispositifs de SE, de SIF et de SIG mis en place	Sondage sur la base d'une grille de niveau de fonctionnalité auprès des responsables des structures du code rural	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Niveau de fonctionnalité de l'observatoire du foncier en lien avec le contrôle citoyen	Sondage sur la base d'une grille de niveau de fonctionnalité auprès des responsables des structures du code rural	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
Les cadres de prise en charge de la gestion des domaines fonciers de l'État sont mis en place et opérationnalisés	Niveau d'appropriation et d'application des dispositions de gestion des domaines fonciers de l'État	Pointage des structures du code rural adoptant le cadre juridique et calcul du taux par rapport au nombre total des structures	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
	Niveau d'appropriation des mesures contenues dans les SAF	Pointage des structures du code rural adoptant le cadre juridique et calcul du taux par rapport au nombre total des structures	Une fois par an	Cellule de Suivi-Évaluation
PRODUITS				
Les textes régissant la future institution sont élaborés, signés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur l'ancrage et la création de la FI élaborés	Inventaire des rapports d'études	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de textes régissant la FI élaborés, signés, publiés et diffusés	Inventaire des textes	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les textes régissant les structures du code rural sont élaborés, signés,	Nombre de rapport d'études sur les structures du code rural de délivrance élaborés	Inventaire des rapports d'études	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural

publiés et diffusés	Nombre de textes régissant les structures du code rural élaborés, signés, publiés et diffusés	Inventaire des textes	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les textes régissant le foncier rural sont harmonisés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur les insuffisances des textes se rapportant au foncier rural élaborés	Inventaire des rapports d'études	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de textes régissant le foncier rural harmonisés, signés, publiés et diffusés	Inventaire des textes	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Un plan de renforcement de capacité technique et logistique est élaboré et mis en œuvre (mécanisme de financement)	Nombre de modules de formation élaborés et dispensés aux acteurs de la gouvernance foncière	Inventaire des modules de formation	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de guides méthodologiques de la gouvernance foncière élaborés et diffusés	Inventaire des guides méthodologiques	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de Kits d'équipement mis à la disposition des structures du code rural	Inventaire des kits d'équipements	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de véhicules mis à la disposition des structures du code rural	Inventaire des véhicules	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les modalités et procédures de délivrance des actes de sécurisation du foncier rural sont clarifiées et assouplies	Nombre de rapport d'études sur les modalités et procédures de délivrance élaborés	Inventaire des rapports d'études	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de textes régissant les modalités et procédures de délivrance des actes fonciers	Inventaire des textes	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
La crédibilité et la reconnaissance des actes de sécurisation foncière délivrés aux opérateurs ruraux sont renforcées	Nombre d'institutions reconnaissant les actes fonciers délivrés par les structures du code rural	Inventaire des institutions	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre d'actes foncier utilisés comme garantie prêts contractés auprès des institutions financières	Inventaire des actes fonciers	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les modalités et opportunités d'accès des FJPH sont renforcées et valorisées	Nombre de modalités identifiées et valorisées	Inventaire des modalités	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre d'opportunités identifiées et valorisées	Inventaire des opportunités	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les textes régissant les domaines public et privé de l'État sont actualisés, signés, publiés et diffusés	Nombre de rapport d'études sur la sécurisation des domaines fonciers de l'État élaborés	Inventaire des rapports d'études	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de textes régissant les domaines de l'Etat élaborés, signés, publiés et diffusés	Inventaire des textes	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les outils de collecte des informations et de vérification des informations sur les domaines fonciers de l'État sont mis en place et valorisés	Nombre d'outils de SE, de SIF et de SIG mis en place et valorisés	Inventaire des outils	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de structures du code rural utilisant les outils de SE, SIF et SIG mis en place	Inventaire des structures	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural

Les insuffisances en matière de sécurisation et d'aménagement des domaines foncier public et privé de l'État sont identifiées et corrigées	Nombre de rapport d'étude sur les insuffisances de sécurisation et d'aménagement des domaines fonciers de l'État élaborés	Inventaire des rapports d'études	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
Les questions d'accaparement des domaines fonciers public et privé de l'État sont inventoriées et corrigées	Nombre de cas d'accaparement des terres identifiés	Inventaire des cas d'accaparement	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural
	Nombre de litige liés aux cas d'accaparement des terres résolus	Inventaire des litiges	Une fois par trimestre	Cellule de Suivi-Évaluation et Structure Code Rural

